



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'... ONE
 D'... ONE



JEAN-GUY TALAMONI

**CRISES ET
 DÉVELOPPEMENT
 SOBRE**

INTERVIEW P5 À 7



RITRATTU
 JEAN-CLAUDE LECA:
 CANTA
 U PURCAGHJU CORSU
 P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
 ASSEMBLÉE P10 • JACQUES FUSINA P12
 ENVIRONNEMENT P25 • TERRITOIRES P28
 INTERVIEW P30 • CARNETS DE BORD P32
 AGENDA P33 • ANNONCES LÉGALES P13



Photo Cdc

16

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

AVEC TOUT CE QUE JE FAIS
POUR VOUS, VOUS AURIEZ
QUAND MÊME PU FAIRE
LE MÉNAGE!



À LA UNE

JEAN-GUY TALAMONI

CRISES ET DÉVELOPPEMENT SOBRE P5



OPINIONS

RITRATTU **CANTA U PURCAGHJU CORSU**

POLITIQUE-ASSEMBLÉE

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

ENVIRONNEMENT **GÉRER L'IMPACT DES VIGNOBLES**TERRITOIRES **INTERCOS: CE QUI A CHANGÉ ...OU PAS**INTERVIEW **JEAN-JACQUES FERRARA**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P12

P25

P28

P30

P32

P33

P11

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,
la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche

ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Turisimu, u crash?

Hè una parolla cumposta francesi chì si senti ogni annu, trà a fini di lugliu è u principiu d'aostu: «chassé-croisé». Un si tratta micca di un spittaculu di ballu, ma di u passa è veni di parechji parsoni in un locu precisu. In Corsica, hè una stonda assai aspittata da i prufizionali di u turisimu, chì sperani, è quist'annu più cà mai, a ghjunta di una clientela di più numarosa pà fà viaghjà i so stabilimenti. S'ellu si pò custatà un'affluenza sempri forti inde i porti è l'aeruporti di l'isula, quilli chì campani grazia à stu mudellu economicu magnani, à dilla franca, una suppa di musu pestu par avà. Sicondu un articulu di u ghjurnali Les Échos, s'è par via di a crisa internaziunali di u Coronavirus, i Francesi ani sceltu di ghjirà in u so paesi, cù belli successi pà certi tarritorii com'è a Brittagna, un hè micca u casu di a Corsica. L'isula saria «un'eccezioni» è pocu dumandata par asempiu pà ciò chì tocca i campings. U presidenti di u Sindicatu naziunali di i residenzi di turisimu, Patrick Labrune, amenta una calata di fraquintazioni di 50% di pettu à u 2019. À senta i prufizionali corsi, ssa calata d'attività hè bè riali, è l'intarrugazioni sò numarosi à u nivellu di a seguita di a so statina è di i primi ghjorni d'auturnu. Un custatu chì valaria soprattutto pà l'alberghi. I ristoranti sariani in fatti menu tocchi da ssa tindenza, puru s'è a so staghjoni un pudarà essa salva, com'è pà tutti l'altri branchi di u settori turisticu. Ma soca ch'elli s'aspittavani à campà ghjorni più neri, dopu essa stati sarrati trè mesi. I cumircianti dinò cunnoscini difficultà, ancu s'è i Corsi li parmettini di mantene d'una certa manera. Certi cumenciani à dinucià una pulitica di prezzi gattiva ind'i trasporti, inde u marittimu par asempiu, o ancu u prublema di a lucazioni di i vitturi, cù una mancanza pocu fà è quì dinò prezzi chì poni fà a paura certi volti. A Covid 19 avarà minatu un colpu fatali à u «tuttu turisimu» in Corsica? Podassi micca, ma avarà parmissu di dimustrà, s'ellu c'era sempri bisognu di falla, i limiti di stu mudellu «di sviluppu»... ■ **Santu CASANOVA**

EN LIBERTÉ LES ŒUFS DE L'AUTRUCHE*

Coucou! Surprise! Scoop! En évoquant «l'actuel ensauvagement d'une partie de la population» M. Darmanin, quoi qu'il en soit et qu'il sût, nous refile une resucée des *Mystères de Paris*, de Nice et d'ailleurs. Il suffit pour s'en convaincre de consulter le Littré. Daunou, en effet, relayé par Sainte-Beuve, y souligne: «Il ne faut pas dénaturer le caractère national. Il ne faut pas ensauvager les mœurs d'un peuple». Quant à Gabriel Monod, il dénonce, en 1876, «La rapidité avec laquelle les mœurs se sont ensauvagées et les intelligences obscurcies du V^e au VI^e siècle» [par l'invasion des barbares]. Tout semble donc indiquer, et ce n'est pas pour nous surprendre, qu'en France, comme en toute société tout naturellement productrice de déchets de tous ordres mais omettant de les traiter, l'ensauvagement évolue de façon endémique avec des pics de violence quand les circonstances – elles ne sont pas rares – s'y prêtent. Si les mots changent, les maux demeurent. Cour des miracles et sa truandaille, Cartouche, Mandrin, les chauffeurs et ceux qui faisaient dans l'attaque de diligence à force ouverte, braqueurs d'antan, apaches sur les fortifs, blousons noirs et hooligans, caïds de banlieues sont d'un même tonneau. Dans cette histoire, le coucou, lui, n'y est pour rien. Ce cuculidé insectivore, adepte du parasitisme de couvée, n'est en rien responsable des œufs qui essaient de façon anarchique dans les nids de l'Hexagone. Les œufs que l'on retrouve en ces nids ont été conçus, déposés et plus ou moins livrés à eux-mêmes par les autruches. Comme les cigognes, dans les belles histoires, déposaient des nourrissons joufflus dans des berceaux accueillants et d'autres, oiseaux furtifs, à nuit noire, abandonnaient sous des porches d'église un futur Déodat au maillot. Oiseau coureur plutôt vélocé, si l'autruche n'a pas le courage et l'abnégation d'un batteur d'estrade, elle n'en symbolise pas moins ces hommes et femmes de tréteaux et de tribune qui demandèrent et obtinrent notre consentement pour gérer les affaires de la France. Avec des résultats pour le moins discutables. Dire qu'ils furent tous incompetents en la matière serait malhonnête. Ils sont du reste et pour la plupart d'une intelligence remarquable. Sans soulever les petits élastiques sur les côtés, même les plus enchifrenés ont subodoré que les couches devaient être changées. Après quoi, fidèles à leur totem, en recouvrant le nourrisson d'une courtepoinette artificiellement parfumée, ils ont jugé qu'il était urgent d'attendre que quelqu'un d'autre agisse à leur place et créé force commissions d'enquête, comités de pilotage et autres agences nationales déclinées (jamais le mot ne fut plus juste!) en agences régionales. Autant d'effets d'annonce, de paroles-verbales travesties en actions à porter au crédit de mères ou pères indignes et autres parrains peu soucieux de leurs œufs, tête enfoncée dans le sable, fiers de leur souplesse d'échine, et croupions hauts, préservés de toute agression avec voie de faits commise par un odieux ensauvagé. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

*Comédie d'André Roussin à relire ou à lire.

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

Ce que dit l'écorce

L'été rime souvent avec marronniers. C'est à dire avec ces articles souvent prévisibles parfois insipides qui par vagues successives inondent les journaux pour parler d'un sujet qui revient chaque année, ou pour cacher le manque d'inspiration de leurs auteurs ou de leurs rédactions. Alors parlons marronnier mais d'un arbre qui n'est pas commun comme son nom pourrait le faire croire, qui est né d'une bouture d'un arbre qu'Anne Franck observait depuis sa cachette à Amsterdam avant d'être déportée vers le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Un arbre autour duquel chaque année, l'association Terra Eretz Corsica Israël et le foyer rural de Pianello organisent une journée dédiée à la mémoire de la Shoah.

Durant la nuit du 1^{er} août, ce marronnier a été mis à nu par des crétiens. Et, si comme l'indique la procureure de la République de Bastia aucune revendication, aucune inscription ne justifie la dégradation constatée d'une grande partie du tronc de l'arbre, cet acte de vandalisme ne pourra pas être simplement qualifié de bêtise due à l'ignorance ou la crétinerie. Car, en écorçant cet arbre, le ou les auteurs viennent de rapprocher la Corse d'un abîme dont elle avait su rester éloignée en refusant toute collaboration, toute dénonciation. Et, pour ceux qui penseraient qu'écorcer un arbre n'est pas très grave, j'aimerais citer ces quelques mots du récit-photos *Écorces* de Georges Didi-Huberman: «L'écorce désigne cette partie liminaire du corps qui est susceptible d'être atteinte, scarifiée, découpée, séparée en premier.»

En arrachant l'écorce de ce marronnier, il a été symboliquement porté atteinte à la mémoire d'Anne Franck et à celle de ceux qui ont été persécutés, exécutés.

En découpant cette écorce, ce sont les blessures de la communauté juive de Corse qui se sont rouvertes, sur une terre dite d'accueil.

Par leur acte barbare, ces écorceurs d'arbres et d'âmes ont provoqué la stupeur et la colère d'une Corse qui vient de voir tomber en lambeau une partie de sa fierté historique. Nous, les Corses, qui observions de loin l'antisémitisme rampant et qui pensions qu'il n'atteindrait pas ou peu notre île considérée comme Juste, nous venons de chuter par excès de confiance.

Au lendemain de cette première nuit d'août, nous prenons conscience que l'inimaginable s'est fait chair. Cette mémoire que nous évoquions bravement et que beaucoup nous enviaient il nous faut désormais mieux la protéger. Et que tout comme nos anciens, nous devons refuser que les graines de l'antisémitisme se développent en Corse et se transforment en arbres de haine. ■ **Dominique PIETRI**

JEAN-GUY TALAMONI

CRISES ET DÉVELOPPEMENT SOBRE

Lourdement marqué par la pandémie, le premier semestre 2020 n'a pas pour autant été exempt, que ce soit en Corse ou ailleurs, d'autres crises ni de décisions «structurantes», qui toutes ont remis en cause beaucoup de ce qu'on croyait acquis.

À l'heure où plus que jamais planent les incertitudes, le président de l'Assemblée de Corse se livre pour ICN à un tour d'horizon des dossiers en cours et des pistes envisagées pour répondre aux attentes d'une société on ne peut plus mouvante.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI



Photo CdC

Validée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, la proposition de créer un CHU fait l'objet d'un consensus dans la société corse. Mais certains émettent encore des réserves, préconisent plutôt de conforter l'existant. Qu'objectez-vous?

Il s'agit d'essayer de donner un nouvel élan à une demande déjà ancienne qui n'a pas été prise en compte par le Ségur de la santé et qui vise à corriger une injustice terrible s'agissant de la santé en Corse. Avant la pandémie, le Plan régional de santé prévoyait 6 lits de réanimation pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 11,6 lits. Ensuite, il y a eu la Covid et le nombre de lits a été augmenté. Mais nous sommes à un niveau extrêmement bas. Un CHU permettrait de hisser notre système de santé au niveau d'un système de santé du XXI^e siècle. Cette demande a reçu également le soutien massif des professions médicales et est soutenue par des médecins et professeurs qui n'exercent pas en Corse. Par ailleurs, ce que nous demandons va justement dans le sens d'une remise à niveau des hôpitaux corses. Car il ne s'agit pas de privilégier un site, de diviser, mais de créer un CHU multi-sites. Cela passe d'abord par la création d'un CHR, mais les choses peuvent aller assez vite: pour La Réunion, ça a pris 5 ans. Je ne sais pas si nous pouvons aller aussi vite, mais ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas perdre de temps. Il y aura sûrement des résistances importantes. Cette proposition figurait dans ma contribution au Ségur, mais n'a pas été reprise dans la synthèse qui est remontée vers le Ségur. Comment une proposition aussi centrale et soutenue peut-elle être écartée? Reste que ce que nous demandons n'est que justice et que Paris aura du mal à argumenter pour justifier une telle différence de traitement.

Dans votre contribution au Ségur, vous proposiez aussi le transfert de la compétence santé à la CdC. Gérard Larcher, président du Sénat, a évoqué l'éventualité de transférer la direction des ARS aux présidents de régions. En avez-vous été surpris?

Je n'ai pas beaucoup de points communs avec M. Larcher, et sa prise de position est pour l'heure un peu isolée à Paris, mais elle n'est pas surprenante dans la mesure où elle est rationnelle. La proximité est gage d'efficacité. Plusieurs observateurs ont par exemple souligné le fait que, au plus fort de la crise de la Covid, la France a manqué d'efficacité du fait d'une gestion trop centralisée, alors que l'Allemagne a mieux résisté, du fait notamment d'une organisation décentralisée. Ceci dit, ce n'est pas parce que M. Larcher a tweeté à ce sujet que ce sera fait et, actuellement, l'idée d'un transfert de la compétence santé ne fait pas l'unanimité au sein de l'Assemblée de Corse.

On a beaucoup parlé, il y a quelques années, des opportunités de la silver économie... Votre contribution au Ségur proposait de revaloriser les Saad et privilégier le maintien à domicile des personnes âgées. Une façon, aussi, de rappeler que les questions de santé et de qualité de vie des aînés appellent autre chose qu'une réponse immobilière?

Face à cette question sociétale, qui nous touche au plus profond de nous-mêmes, la réponse n'est surtout pas immobilière. Cette problématique de santé publique existe partout, mais en Corse, du fait

de la pyramide des âges, elle est plus aiguë. Doit-on l'aborder en se bornant à reproduire des systèmes mis en place ailleurs, ou plutôt réfléchir ensemble à ce que nous voulons pour nos personnes âgées... c'est-à-dire, bientôt, pour nous-mêmes? La silver économie est une manière d'aborder le sujet de façon restrictive, sous l'angle du profit. On sait cela dit qu'il faut également des Ehpad et ils ont d'ailleurs fait partie des priorités du fonds Corsica Solidaria lors du confinement. Mais le maintien à domicile est un objectif, qui n'est pas seulement technique ou administratif; c'est une orientation sociétale – quelles sont nos priorités pour les humains concernés? – qui ne s'aborde pas par le bout de l'économie. Il s'agit aussi de faire progresser et de revaloriser des métiers, largement féminisés, qui sont aujourd'hui maltraités, dans un état de précarité insupportable, alors que ceux qui les exercent font preuve de beaucoup de dévouement et ont été en première ligne. Etant bien entendu qu'il est question d'une vraie revalorisation salariale et non d'un replâtrage.

«Le maintien à domicile est un objectif, qui n'est pas seulement technique ou administratif; c'est une orientation sociétale – quelles sont nos priorités pour les humains concernés? – qui ne s'aborde pas par le bout de l'économie.»

L'Assemblée a approuvé le principe de l'expérimentation d'un revenu universel, non sans qu'on entende çà et là objecter qu'il remettait en question la «valeur travail»...

Je veux d'abord rendre hommage aux élus de tous les groupes, de sensibilités différentes, qui ont travaillé sur cette question pendant 3 ans. Le débat sur le revenu universel n'est pas une question droite-gauche et il n'est pas rare qu'il y ait des débats internes au sein des groupes. Les deux principaux arguments contre ce revenu universel étaient que payer les gens à ne rien faire c'est les encourager à ne rien faire et que ça coûterait trop cher. La crise sanitaire les a balayés. Mais avant même la Covid-19, l'OCDE alertait sur les destructions d'emplois à venir, on allait déjà dans le mur, la pandémie, qui n'est pas derrière nous, s'est surajoutée et l'OMS a prévenu que d'autres étaient à venir. Or les premiers touchés par cette crise n'ont pas été ceux qui sont éligibles à des prestations sociales et y recourent mais ceux qui ont une activité et ont été dans l'obligation de la cesser. Quant à l'argument du coût, on voit actuellement que les États doivent mettre énormément d'argent sur la table. Le revenu universel, dans cette perspective, est un moyen d'utiliser de l'argent de façon rationnelle et de se prémunir face aux crises qui viendront. Ce n'est pas une rationalisation des prestations, c'est le déclenchement d'un parachute. Et la suppression de la stigmatisation liée aux prestations, dans la mesure où c'est un droit, pour tous. C'est aussi la fin du non recours, puisque le revenu universel est portable et non quérable. Un proverbe corse dit «Chi nasce

«Nous avons été élus pour changer les choses, pas pour gérer.»

«Un proverbe corse dit «Chi nasce pasce», le fait d'exister donne le droit d'avoir de quoi subvenir à ses besoins élémentaires.»

pasce», le fait d'exister donne le droit d'avoir de quoi subvenir à ses besoins élémentaires. Pour ceux qui travaillent déjà, c'est une amélioration du niveau de vie. Pour ceux qui ne travaillent pas, ce n'est pas un encouragement à ne rien faire mais la possibilité de choisir son travail, sa formation, de trouver sa voie, cultiver un talent, de lever le dilemme entre travail peu rémunéré et prestations sociales. C'est positif pour l'individu mais également pour la société, car un talent gâché ou ignoré est toujours une perte sèche pour la société. Le revenu universel, c'est donc préparer le monde d'après.

«Un talent gâché ou ignoré est toujours une perte sèche pour la société. Le revenu universel, c'est donc préparer le monde d'après.»

À peine créé, le fonds Corsica sulidaria a connu le baptême du feu avec la pandémie...

Sa gestation a été assez rapide – et là encore il faut saluer le travail de tous les présidents de groupe de l'Assemblée – et nous étions en train de mettre en place l'aide à la mobilité lorsque la crise sanitaire s'est déclarée. Nous avons réorienté les fonds pour aider Ehpads ou structures de soins à faire face. Le fonds permet une certaine souplesse, que n'ont pas forcément les pouvoirs publics, afin d'agir rapidement. À présent, Corsica sulidaria va revenir au travail mené sur l'aide à la mobilité, avec le groupe Vito Rubis et les Restos du cœur qui vont distribuer les bons d'essence à partir de la rentrée. Nous travaillons aussi sur la précarité numérique des étudiants, dont on a pu mesurer l'ampleur durant le confinement. Le télétravail, ou l'alternance entre présentiel et dématérialisé, sont sans doute appelés à devenir la norme, il faut être préparé à cette éventualité et notamment aider les étudiants à s'équiper. J'en profite pour réitérer l'appel aux administrations ou aux entreprises pour des dons d'appareils, que nous ferons éventuellement reconditionner. Parallèlement à ces chantiers, nous restons mobilisés sur la Covid.

Avez-vous bon espoir qu'Eric Dupont-Moretti, nouveau garde des Sceaux, se penche sur la question de certains détenus corses? Ou craignez-vous qu'après avoir accepté de «manger son chapeau de temps en temps», il n'en vienne aussi à manger sa robe?

Je connais bien M^e Dupont-Moretti, c'est un homme extrêmement sincère, doté d'une forte personnalité. Je crois que le ministre pense encore comme l'avocat. Reste cela dit à savoir ce que le ministre pourra faire. Tout dépend de la marge de manœuvre dont il dispose. Je lui ai écrit, de façon formelle, au sujet de questions qui relèvent de sa compétence (prisonniers politiques, Fijait). À ce stade, je n'ai aucune raison de douter de lui.

En janvier dernier, l'Assemblée déclarait l'urgence climatique. Au delà de prendre acte, quelles actions ou mesures peut-elle impulser?

Même si, face à l'ampleur de la situation, la Corse ne pèse pas bien

lourd, les solutions viendront aussi des initiatives locales. Il était important déjà, de façon symbolique, de faire ce constat ensemble. Mais un document est en cours d'élaboration, sur ce que pourrait être la doctrine de la Collectivité de Corse pour la prise en compte de cette urgence dans ses décisions.

Quelles sont selon vous les priorités?

Faire en sorte d'aller rapidement vers l'autonomie énergétique, l'échéance de 2050 est trop lointaine. Il y a également l'installation de nouveaux agriculteurs et la mise en place de circuits courts. Et bien entendu l'incontournable dossier des déchets, à propos duquel il faut rappeler que la Collectivité de Corse a un rôle stratégique. La définition de la stratégie a été faite et validée, reste la question de sa mise en œuvre qui est du ressort du Syvadec et des intercommunalités, et celle de l'attitude de l'État qui est un peu voire beaucoup contestable, notamment du fait d'une certaine complaisance vis-à-vis de l'intrusion du privé dans ce domaine dont la maîtrise doit rester publique; tout comme celle de l'eau, ainsi que l'a récemment rappelé le groupe Corsica Libera. Se pose aussi la question d'un développement sobre et je pense notamment à la question d'un nouveau port à Bastia, qui ne doit pas être une affaire locale mais qui est l'affaire de toute la Corse.

Et le tourisme, face non seulement à l'urgence climatique mais à la crise sanitaire?

Nous sommes entrés dans une ère instable. Un bilan sera dressé à la rentrée et on sait d'ores et déjà qu'il ne sera pas bon. Il va falloir se poser des questions stratégiques, pour s'adapter à une situation nouvelle. Dans cette optique, la structuration, autour de César Filippi, d'une fédération di l'Uparaghji di u turismu corsu devrait permettre d'enrichir le débat.

Vous avez, à plusieurs reprises, estimé que la majorité actuelle n'allait ni assez loin ni assez vite. Est-ce toujours le cas?

Oui. Si des dossiers ont avancé, comme tout récemment l'adoption du rapport sur la maîtrise de l'eau, j'estime que les marqueurs du nationalisme tels que la justice sociale ou l'écologie restent insuffisamment visibles. Dire que nous avons réussi à changer la vie des Corses serait excessif. Et si certaines choses ne peuvent être réalisées qu'à long terme, en ce qui me concerne, je crois que nous n'avons pas encore fait tout ce que nous pouvons faire. Nous avons été élus pour changer les choses, pas pour gérer. Qu'il y ait eu des blocages du côté du gouvernement, c'est un fait, mais nous n'avons pas été assez fermes.

Un commentaire sur les passages que Nicolas Sarkozy consacre à la Corse, en vous mentionnant, dans son dernier ouvrage?

Je n'ai pas à réagir à propos d'un livre que je n'ai pas lu et ne lirai pas. Je respecte les livres, tous les livres, et je trouve très bien que M. Sarkozy veuille écrire, mais ayant peu de temps, je suis obligé de choisir mes lectures. Je vais donc plutôt relire Modiano ou les lettres de François Mitterrand, dont je ne partageais pas les idées et les orientations, mais qui écrivait très bien. ■

JEAN-CLAUDE LECA

CANTA U PURCAGHJU CORSU



**Membru emblematicu
d'unu di i gruppi culturali mitichi di u Riacquistu,
u nativu di Guagnu hè prima di tuttu
un omu arradicatu à u so paesi,
induv'ellu campa è ch'ellu faci campà,
allivenduci i porchi dipoi l'anni ottanta**



Da u purcili à a scena, i passi sò pochi. Hè a scelta ch'ellu hà fattu Jean-Claude Leca, un umatali barbutu ben cunnisciutu in Corsica sana. Sò dicennii ch'ellu faci parti di u gruppu Canta u Populu Corsu, cù tanti cuncerti pà ssi lochi isulani è cuntinintali. Hè dinò un allivadori appassionatu, stallatu in u so paesi di Guagnu com'è purcaghju. Dipoi guasgi quarant'anni. «Com'e vulia stà in paese, avia fattu una furmazione par esse accumpagnatore in muntagna, ma era difficiule di campà solu di st'attività. Dunque, mi sò messu ad allivà i porchi, aghju cummenciu in u 1984, passatu un annu dopu u prima BPA (Brivettu Prufizionali Agricul) ch'è statu in Sartè, eppo, mi c'hè vulsutu appena di tempu pà truvà e tarre, parchi ùn era cusì faciule tandu. S'elli ci sò assai tarreni cumunali in Guagnu, ci vole à di chì ùn c'era manera d'avenne pà pudè allivà com'ellu si deve», spiega Jean-Claude Leca. S'ellu era dighjà primurosu di fà boni prudutti cù i so porchi, l'omu hè statu mutivatu da u fattu ch'ellu pudaria sparta i so faccendi sfarenti nant'à tuttu l'annu, à principiu. «Hè un'attività di trasfurmazione ch'è si face d'inguernu è mi cunvene di più di travaglià à ssu mumentu qui cà l'istate, postu ch'è cuntava tandu d'accumpagnà ghjente in muntagna. Invece, què, ùn l'aghju più fatta è aghju tinutu solu i porchi.» Allivà, trasfurmà, eppo di sicuru vanda tutta a so robba purcina, cù quì torna una scelta bella ditarminata: «Vendu a me robba in diretta. Ùn aghju mai cercu à vende inde i magazeni. Vi facenu un cuntrattu o micca, piglianu è dopu ùn piglianu più. Aghju un clienti in Pigna, un ristoranti, hè u solu è quist'annu n'aghju messu un pocu in una buttega, in Saone, parchi m'anu dumandatu. Ùn vacu micca à dumandà di piglià u me pruduttu: a ghjente vene, s'ella u vole, u piglia, s'ella ùn lu vole, ci sarà calchissia d'altru ch'è vinarà à pigliallu. Ùn vacu micca à pienghje pà vende», incalca cù sincerità u purcaghju. Francu è chjaru, Jean-Claude Leca hè sempri statu un ardenti difensori di u porcu di razza corsa, à fiancu à parecchi altri agricoltori. «À l'epica, quandu emu ottenutu a ricunniscenza di ssa razza, l'emu chjamata «nustrale» parchi altrimenti, s'è no mittiamu a parolla «corsa», pudia bluccà parecchie cose. Ma, hè vera chì u nostru porcu ùn hà nulla à vede cù quell'altri razzi, ch'è cresce più pianu par asempiu. I vechji ùn eranu micca tonti, cercavanu razze adattate à u

tarrenu. Sò porchi ch'è si sbroglianu.» Aldilà di a cuntintezza di u so impègnu pà l'agricultura isulana, u Guagnesi riesci ad urganizà u so tempu pà ritruvà i so cumpagni di Canta u Populu Corsu, trà i studiò è i cuncerti. Ma sempri grazia à un'organizzazioni pricisa. «Riescu à accunciammi, parchi dumandu sempre d'esse privinutu à l'avanzu. S'ellu hè veramente un affare urgente, aghju da sbrugliammi è lasciu à l'affari par andà à aiutà. Di regula, dumandu s'è e cose sò privitye da longu tempu. Quand'è sò, adimettimu d'inguernu, ch'è emu da andà à fà sale in Parighji è in cuntinenti, quilla simana ùn portu micca i porchi à u tumbatoghju. Avia sceltu ghjustamente st'animali, parchi pudia mandà à calchissia pà lampalli l'alimenti, par andà à vedeli, pà fighjulà s'ellu ci sò lofie purcillate, metteli à beie, sò cose abbastanza faciule. Invece ch'è s'è avia aviutu e capre o e pecure, ùn saria micca pussutu andà è ci saria vulsutu à truvà una parsona pà munghe è trasfurmà u pruduttu», priciseghja Jean-Claude Leca. Da un'antra banda, l'allevu è u cantu sò dui impègni liati à più pudè in a so storia. «Aghju sempre dettu ch'è s'è no vulemu rifà u paese, ci vole à travaglià in li paesi, campacci è falli campà, ùn c'hè micca cà e cità. Pà contu meiu, pudia essa statu in cità s'avia vulsutu, postu ch'è era à a cuntabilità ind'è Ollandini. Ma, l'ottu mesi ch'è aghju passatu culà m'anu guaritu di i scagni! C'hè abbastanza ghjente ch'è hè partuta in lu 14 è pà l'altre guerre, è sti paesi sò stati distrutti. À mè, mi saria piaciutu di pudè cunnosce a Corsica cum'ella era nanzi à a Prima Guerra Mondiale, com'ella era sviluppata, a manera di travaglià di a ghjente», conta l'allivadori. Puru s'ellu ci saria una certa nostalgia di u passatu in ssi parolli, Jean-Claude Leca si ghjira dinò ver di u futuru, postu ch'ellu hà suminatu dui grani pà l'avvenna. «Pensu avè riiscitu quantunque, parchi i me dui figlioli anu da compie di sittembre a so furmazione di u Brivettu Prufizionali Risponsevuli di Spluttazioni Agricola (BPREA) in Sartè è si volenu stallà tramindui in paese. A me figliola, ch'è hà da avè 25 anni di sittembre, vole fà e capre è u me figliolu, ch'è hà 20 anni, i porchi è e vacche. Spergu ch'è sarà più faciule par elli pà cumincià, vistu ch'è i tarreni l'avarani è ch'è a cumuna avà face l'affitti. In più, ci hè dighjà un attellu è dunque una basa pà travaglià.» Hè forse u più bellu rigalu ch'ellu pudia spirà, dopu à tant'anni d'indiatu. ■ Santu CASANOVA

« S'è no vulemu rifà u paese, ci vole à travaglià in li paesi, campacci è falli campà, ùn c'hè micca cà e cità. s'è no vulemu rifà u paese, ci vole à travaglià in li paesi, campacci è falli campà, ùn c'hè micca cà e cità. »

QUESTIONS ORALES

L'ODARC SUR LE FRONT ANIMALIER



Photo DR

Lors de la session des 30 et 31 juillet, deux questions orales portant pour l'une sur la divagation animale et pour l'autre sur l'effondrement de la production de miel ont donné l'occasion à Lionel Mortini de dérouler les mesures et les dispositifs d'aides prévus par l'Odarc.

Dernière session de l'Assemblée de Corse avant la pause estivale. Une réunion qui s'est encore une fois tenue avec seulement une partie des conseillers présents dans l'hémicycle, du fait des mesures sanitaires. C'est donc un président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc) en visioconférence qui a été particulièrement sollicité lors de la séance de questions orales. Romain Colonna, de Femu a Corsica, a en premier lieu entendu l'interroger sur l'effondrement de la production de miel. Le conseiller territorial a pointé des données alarmantes en soulignant qu'«avant l'arrivée du varroa, les récoltes étaient environ de 40 kg de miel par ruche et par an» et que depuis 2010 le rendement baisse de façon constante jusqu'à atteindre 14kg. «Cette année, la production de miel au printemps est nulle, les revenus des exploitations seront clairement négatifs», s'est-il encore alarmé avant d'ajouter que l'AOP Miel de Corse a identifié plusieurs raisons cumulées qui sont liées à cet effondrement à l'instar de la présence du Cynips, de l'utilisation de filets paragrêles qui engendre des mortalités d'abeilles de plus en plus importantes, ou encore du changement climatique. «Face à l'urgence et à la gravité de cette crise, nous voudrions savoir ce que l'on pourrait faire collectivement et plus singulièrement au niveau de notre institution pour à la fois aider à court terme nos apiculteurs, sécuriser l'AOP Miel de Corse et pour endiguer durablement cette crise en sauvant les abeilles de Corse et de Méditerranée et cette filière agricole ô combien nécessaire», a-t-il lancé. «La population d'abeilles est effectivement un bien commun notamment pour son travail de pollinisation, pour le maintien de notre biodiversité et notre agriculture», répondra Lionel Mortini en indiquant que l'Odarc accompagne déjà la filière à plusieurs niveaux. «Nous avons bien intégré les problématiques que nous avons aujourd'hui. À court terme, nous avons mis en place des aides à la trésorerie dans un dispositif avec la Cadec. Des aides pour la prise en charge de coûts supplémentaires liés au nourrissage des colonies sont également prévues, ainsi qu'une aide exceptionnelle à l'auto-renouvellement du cheptel en soutien aux ateliers d'élevage des apiculteurs, une mise à disposition gratuite d'emplacement de ruchers ou encore l'aide sur le traitement anti-varroa qui sera doublée et portée à 100%». À moyen terme, le président de l'Odarc précise encore qu'avec le changement de PAC, un dispositif de soutien à la pollinisation devrait être mis en place, et annonce le lancement d'une réflexion pour aider les jeunes agriculteurs à maintenir leur activité ainsi que la mise en place d'un groupe d'experts pour mener une expérimentation afin de savoir pourquoi il existe un effondrement à ce niveau aujourd'hui. Dans une seconde question orale très succincte, Pierre Ghionga, de la Corse dans la République, remettra pour sa part la divagation animale sur le devant de la scène. «J'aimerais que vous nous fassiez un point sur les mesures initiées par votre office pour lutter contre ce fléau, générateur de trop de drames sur la route», demandera-t-il. Mobilisé de longue date sur ce sujet, le président de l'Odarc indiquera qu'il souhaite un changement des règles de l'identification, en étroite collaboration avec Paris et Bruxelles, qui passerait notamment par une boucle inviolable et GPS qui intégrerait des barrières virtuelles. «Pour nous, l'amélioration de la gestion des troupeaux est la porte d'entrée la plus importante et va amener une véritable solution à la problématique de la divagation. Un Copil se tiendra au mois de septembre pour construire ce projet avec un prototype qui pourra être construit localement par des start-ups et l'Inra», a-t-il dévoilé en précisant que cette nouvelle boucle ne coûterait rien à l'agriculteur et serait «un avantage important pour la gestion de son troupeau». Des discussions doivent avoir lieu avant la fin de l'été avec les chambres consulaires à ce sujet. ■ Manon PERELLI

UN PLAN AMBITIEUX POUR LA GESTION DE L'EAU



Photo ICN • EP

Le président de l'OEHC a présenté le schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, Acqua Nostra 2050. Un projet qui a pour objectif de rattraper le retard historique que l'île accuse en la matière et de sécuriser les besoins en eau des différents territoires de l'île pour un coût estimé à 600M€ sur 30 ans.

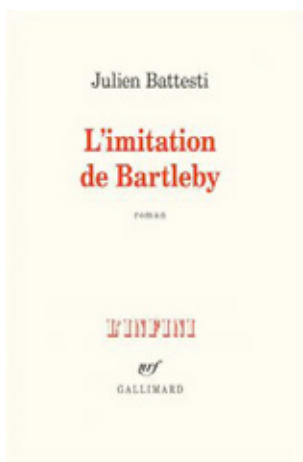
«L'eau est un bien commun qui pose les bases d'une stratégie de développement durable du territoire. Au-delà de la maîtrise, de la production, de la distribution et de sa gestion, notre action politique répond à la problématique de l'adaptation de cette île confrontée aux effets du dérèglement climatique, et ce, dans un cadre raisonné d'une économie de la soutenabilité. En ce XXI^e siècle, le plan Acqua Nostra 2050 constitue certainement l'un des grands chantiers dans lesquels s'est engagée la Corse». Le 31 juillet dernier, à la veille de la pause estivale, face à l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, Xavier Luciani, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC), entame la présentation du Schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, Acqua Nostra 2050. Un dossier majeur qui a pour objectif de rattraper le retard structurel accusé en matière de gestion de l'eau. Placé sous le slogan «l'acqua hè nostra» ce chantier ambitieux prévoit ainsi les aménagements à réaliser pour sécuriser les besoins de tous les territoires de l'île à l'horizon 2050. «Ce projet majeur trace une perspective claire, pensée par les Corses et au service de la Corse. C'est en cela qu'il se distingue des choix antérieurs, de la politique du coup par coup. Il marque une rupture avec la préhistoire de l'aménagement hydraulique menée par la Société d'aménagement pour la mise en valeur de la Corse (Somivac) à la fin des années cinquante, souligne le président de l'OEHC. Les études adossées au présent document Acqua Nostra 2050 débutent par un état des lieux, les données relatives à la disponibilité des stocks et des besoins, pour les populations, l'agriculture et les périodes de forte fréquentation touristique. C'est pourquoi il paraissait essentiel de commencer par une analyse fine des paramètres d'évolution tangibles de la démographie – la Corse comptera près de 400 000 habitants à l'horizon 2050. De la même manière, il importe de considérer l'objectif de développement des surfaces agricoles de production, sans oublier la problématique du tourisme». Ajoutant que depuis la fin des années 90, «il n'y a eu aucun projet de barrage mais, ici ou là, des réponses ponctuelles, dictées par les conjonctures locales ne répondant aucunement à une stratégie planifiée dans le temps mais davantage à une tactique aléatoire», il souligne que «l'aménagement du territoire hydraulique doit répondre davantage et logiquement aux enjeux du futur, remplaçant l'actuelle gestion hydraulique inter saisonnière par une gestion interannuelle, permettant notamment le doublement des surfaces irriguées de production agricole en Corse. Ce plan s'inscrit bien dans une continuité, celle du PEI, du PTIC futur et d'une probable Programmation pluriannuelle d'investissement [PPI], puisqu'il s'agit d'un plan estimé à 600 M€», indique-t-il encore. Derrière lui, dans un Powerpoint très détaillé, deux ingénieures de l'office présenteront la situation actuelle et les projections pour 2050. Selon ces estimations, le besoin annuel en eau potable de l'ensemble de la population insulaire devrait ainsi passer de 30,5 millions de m³ aujourd'hui à 38,5 millions de m³ en 2050, tandis que le besoin agricole devrait augmenter de 39%. Mettant en parallèle, territoire par territoire, les ressources existantes avec ces besoins futurs, l'étude identifie par ailleurs des actions stratégiques à mettre en œuvre qui passent notamment par la construction d'aménagements qui transféreront la ressource d'un secteur excédentaire à un secteur déficitaire, l'adaptation des valeurs de débit réservé réglementaire, mais aussi la rehausse des barrages existants et la création de nouveaux barrages pour disposer en tout de 40 millions de m³ supplémentaires. Saluant le travail titanesque opéré par l'OEHC sur ce dossier, l'opposition s'interrogera toutefois sur le financement de ce plan Acqua Nostra 2050. Avant que le rapport ne soit adopté à l'unanimité quelques instants plus tard, sous les applaudissements de l'hémicycle. ■ Manon PERELLI



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

L'IMITATION DE BARTLEBY



Julien Battesti
L'imitation de Bartleby,
Gallimard, nrf,
coll. L'infini, 2019

J'ai acheté ces jours-ci le premier roman d'un auteur né à Ajaccio, Julien Battesti: ce qui m'a motivé, hormis l'origine insulaire de l'auteur, c'est le nom de l'éditeur Gallimard dans la collection L'infini, nrf, ce qui est déjà en soi une distinction particulière, mais aussi, bien évidemment, le titre qui rappelle à tout bon lecteur le célèbre ouvrage de Melville. Je me disais donc que la prouesse d'avoir décroché ainsi une entrée à la NRF où ont signé déjà tant d'illustres écrivains, pour un écrivain provincial trentenaire, valait bien d'aller y voir de plus près.

De quoi s'agit-il donc? La fameuse et négativement étrange réponse «*I would prefer not to*» du scribe d'Herman Melville qui s'oppose ainsi à sa manière butée aux nouvelles propositions de travail de son homme de loi de patron, le romancier la rappelle inévitablement. Mais en la complétant par un ensemble de détails qui enrichissent cette affaire, autant qu'elle s'est enrichie déjà elle-même du rôle que lui firent jouer dans l'histoire de Wall Street et du capitalisme américain, tous ceux qui s'en emparèrent comme exemple militant édifiant voire comme objet d'analyse économique approfondie d'un système en plein essor.

C'est sans doute ce qui constitue de noyau central du roman que le narrateur organise et conduit dès le début par la voix d'un étudiant parisien en théologie obligé de rester souvent allongé à cause d'une faiblesse de la colonne vertébrale: personnalité sensible et secrète qui nous est ainsi présentée progressivement, d'abord couché à même le sol dans sa chambre, puis dans certains de ses cours, ou auprès de quelques rares amies et même par de trop brefs rappels allusifs d'une origine insulaire (par exemple, le village congolais difficile d'accès de l'amie comparé au village corse de Muna, perdu aussi dans son maquis de ronciers), mais les scènes essentielles du livre se déroulent toutefois dans la capitale française ou à Zürich, en Suisse.

On découvre ainsi la manière et la méthode de Julien Battesti: un sens de la formule, de l'image, et une oscillation permanente entre l'imagination romanesque et une certaine réalité, donnant place chemin faisant à une quantité de remarques érudites glissées sans y paraître et qui se lisent donc plutôt plaisamment. L'autre principal personnage convoqué se trouve être Michèle Causse, [1936-2010] écrivaine féministe et traductrice, vers la disparition volontaire de laquelle le narrateur nous entraîne, dans une enquête d'autant plus intéressante que de multiples relations semblent exister dorénavant entre ce suicide assisté par l'association spécialisée Dignitas, à Zürich, et l'œuvre même de cette traductrice avisée de Melville, celle qui avait inventé le néologisme «*dé/naître*» plutôt que «*mourir*».

N'en disons pas plus pour que le lecteur se laisse conduire dans cette démarche originale, guidé par un narrateur extrêmement habile, qui sait organiser un dispositif original où la théologie et l'histoire littéraire, par d'abondantes insertions de faits attestés et de remarques sémantiques, se mêlent habilement dans un texte agréable et particulièrement maîtrisé.

Ne connaissant absolument pas l'auteur, j'ai eu l'occasion d'écouter de lui un entretien radio et télé qui montrait un jeune homme assez réservé et discret sur sa propre vie, avouant d'ailleurs qu'il n'avait jamais touché à la théologie mais qu'il comptait faire de l'écriture son activité essentielle. Vaste programme pourrait-on dire, et bien entendu, nous lui souhaitons bonne chance sur ce chemin hasardeux de la littérature où même les prix Goncourt préfèrent aujourd'hui conserver le plus souvent une activité professionnelle. ■



CREATION SOCIETE

N° 01



OFFICE NOTARIAL
ROGLIANO
20248 Macinaggio

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire, soussigné, suppléant, désigné par jugement du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, en date du 30 juillet 2015, renouvelé à nouveau par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BASTIA en date du 02 juillet 2019 à compter du 30 juillet 2019, pour remplacer dans ses fonctions Maître Antoine PAOLETTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse), décédé, le 21 juillet 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :
U CASTAGNICCIA.

Le siège social est fixé à : FURIANI [20600], 76, chemin Sansonetti.

La société est constituée pour une durée illimitée

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE HUIT CENT QUINZE EUROS [295.815,00 EUR].

Les apports sont immobiliers

Dans un ensemble immobilier situé à FURIANI [HAUTE-CORSE] 20600, 76 Chemin Sansonetti.

Dans une maison d'habitation composée :

- au rez-de-chaussée d'un local à usage d'atelier avec bureau et d'un dessous d'escalier.

- au premier étage de deux appartements de type T1, d'un appartement de type 3, et de trois pièces avec combles aménagés et d'un abri de jardin.

- un abri de jardin.

Figurant ainsi au cadastre : section B n°814 lieu dit 76 chemin sansonetti surface 10a00ca Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro un [1]

Un local à usage d'atelier au rez-de-chaussée, portes en façade nord, comprenant trois pièces, une salle d'eau, un bureau, d'une surface d'environ 217,92m².

Lot numéro deux [2]

Un appartement d'une pièce principale situé au premier étage, ayant son entrée par la porte de gauche dans le hall Ouest, composé d'un salon-cuisine, une chambre, une salle de bains, d'une surface habitable d'environ 33,86m², un balcon couvert Sud d'une surface d'environ 4,10m².

Lot numéro trois [3]

Un appartement de trois pièces principales au premier étage, ayant son entrée par la porte de face dans le hall Ouest, composé d'une entrée, un salon, une cuisine, deux chambres, une salle de bains, un dégagement, un cellier, d'une surface habitable d'environ 53,80m².

Lot numéro cinq [5]

Un appartement d'une pièce principale situé au premier étage, ayant son entrée par la porte de droite dans le hall Est, composé d'un salon-cuisine, une chambre, une salle de bains, d'une surface habitable d'environ 33,51m², un balcon couvert Sud d'une surface d'environ 4,58m².

Lot numéro six [6]

Un dessous d'escalier, ayant son accès en façade Ouest à côté de l'escalier, d'une surface d'environ 5,90m².

Lot numéro sept [7]

Un abri de jardin, ayant son accès en façade Sud, d'une surface d'environ 12,16m².

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE HUIT CENT QUINZE EUROS [295.815,00 EUR].

Il est divisé en 1000 parts, de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES [295,81 EUR] chacune, numérotées de 1 à 1000 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Monsieur Martin CASANOVA, à concurrence de 500 parts, de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES [295,81 EUR] chacune correspondant à ses apports en nature et numéraires, numérotées de 1 à 5.000.

Madame Marie CASANOVA à concurrence de 500 parts, de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES [295,81 EUR] chacune correspondant à ses apports en nature et numéraires, numérotées de 5.001 à 10.000 .

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Martin CASANOVA, demeurant FURIANI [20600] 193 Lieu-dit Chemin Sansonetti, Via Casa.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 3/07/2020 constitution de la SASU : Rinfriacà. Capital : 100€. Sise : Résidence U LODU, 20217 Saint-Florent. **Objet :** centre de bien-être et d'amincissement. **Président :** Perrine Molle, Résidence du Port, 20217 Saint-Florent. **Cession libre.** **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/07/2020, il a été constitué une SARL dénommée CAPRA CASEDDU. **Siège social :** Hameau de la Cardolaccia, 20151 Sari d'Orcino. **Capital :** 340000 €. **Objet :** L'organisation d'activités physiques et de bien-être supportées par l'exploitation de chambres d'hôtes, en vue d'accueillir des petits groupes pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations non réglementées accès sur l'activités sportives et de bien-être, telles que le trail, triathlon, swim-run, et yoga. **Gérance :** Mme Karina Souleimanova, Hameau de la Cardolaccia, 20151 Sari d'Orcino **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS d' Ajaccio.**

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEZZAVIA du 30/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** POZ MANUCURE

Siège : Immeuble Lavatoghju, Route Nationale 199 de CALVI, Aqeduc, 20167 Mezzavia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Prothésiste ongulaire

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Olivia, Magalie SECHI demeurant à Alata [20167], Lieu-dit A Centra, Chemin de Pietrosella

Directrice Générale : Mme Andrea, Patricia CARVALHIDO DA SILVA demeurant à Ajaccio [20000], Zone Industrielle du Vazzio, Lot San Angelo, N° 32 B

La Société sera immatriculée au R.C.S. d' Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/06/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

SECOURISME SECURITE

INCENDIE CONSEIL FORMATION

Sigle : SSICF **Siège social :** 10 ALLEE DES TOURNESOLS, LES ESPACES DE FURIANI, 20600 FURIANI

Capital : 4000 € **Objet social :** VENTE ET ENTRETIEN DE DAE **Président :** M NUTTI NICOLAS, RAYMOND, FERNAND demeurant 10 ALLEE DES TOURNESOLS, LES ESPACES FURIANI, 20600 FURIANI élu pour une durée de 99 ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Olmeto, du 25/07/2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** L'acquisition, la mise en valeur, la propriété, l'administration, l'exploitation et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, constructions, terrains ou édifices de toutes nature et plus généralement l'acquisition de tous biens et droits immobiliers. **Dénomination :** BPM IMMO 1. **Siège social :** 4 Chemin de Buggiale, 20113 Olmeto. **Capital :** 1.000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio. **Gérants :** Mme. Catherine POGGI, épouse BIDALI-PIANELLI, Mme. Françoise BIDALI-PIANELLI et Mr. Pierre-Antoine MARIANI demeurant tous 4 Chemin de Buggiale, 20113 Olmeto. **Cession de parts sociales :** Librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. **Toutes cessions à des tiers** sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant en AGE.

Pour avis, la gérance.

N° 07



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 30 juillet 2020 il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : REBEL

Siège social : VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200] 7 allée des Mimosas, Cité Comte.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 1000,00 Euros, **Gérant :** Monsieur René GARSI demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200] 7 allée des Mimosas, Cité Comte né à PIETRALBA le 12 novembre 1954.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/07/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

PHABIMMO

Siège social : C/° sarl L'AGENCE Lotissement Paese di Rupione, Valle di Vignola, 20166 PIETROSELLA. **Capital :** 1.000€. **Objet :** Acquisition, exploitation, construction de terrains aux fins de vente. **Gérant :** M. PARAVISINI JOSEPH, Chemin du Fort, 20166 PORTICCIO. **Cession de parts :** Agrément requis sauf entre associés. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS d' Ajaccio.**

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/07/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

SASU ALLO POULET !!!

Sigle : ALLO POULET !!! **Siège social :** 9 Montée de la Paratella, 20110 Propriano **Capital :** 100 € **Objet social :** Exploitation d'un Fond de Commerce de vente de poulets rôtis et de plats cuisinés. **Président :** Mme LORIGA Vanessa demeurant 7 Montée de la Paratella, 20110 Propriano élu pour une durée de Illimitée ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 22 juillet 2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : TRANS SP

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Route de l'Aéroport - Bâtiment JLL - 20290 Lucciana

Capital : 15000 euros, divisé en 100 actions de 150 € chacune.

Objet : - Le transport de marchandises interurbain et de proximité, organisation de transports internationaux autres activités de courrier, location de camion avec conducteur, entreposage de marchandises, autres activités de courrier ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : Monsieur David Dominique Philippe CAMPANA, demeurant Immeuble Les Florallies - Bt 5 - 20620 Biguglia Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 11**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 21/07/2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

CIRRUS

Siège social : Place de l'Eglise, Village d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 500 €

Objet : L'acquisition, la gestion et l'administration de titres de participations en vue de la constitution d'un groupe de sociétés.

Gérant : M. STROMBONI Antoine Place de l'Eglise, Village d'ARCA, 20137 Porto-Vecchio

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint, le partenaire pacsé et les membres de la famille du cédant) qu'après agrément du cessionnaire.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte en date du 28 juillet 2020 a été constituée la société RPImmobilier, société civile au capital de 1000 euros, dont le siège est à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] Lieudit Marfisola, ayant pour objet : acquisition et location de tous biens et droits immobiliers. Monsieur Romain PETRONI demeurant SARI SOLENZARA [20145] A Muvra d'Oru, route de Sari a été désigné en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Les cessions autres qu'entre associés ou aux conjoint, ascendant ou descendant sont soumises à agrément donné par la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MEZZAVIA en date du 31 JUILLET 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ORTOLI MEDIAS, SIEGE SOCIAL : Chemin D'aqualonga, Lieu-Dit Pietrabella, Mezzavia [Corse] **OBJET :**

- La production de contenus intellectuels pour différents médias,

- L'écriture de documentaires, la perception de droits d'auteurs, rédaction de scénarios,

- Toutes activités de consulting et notamment toutes activités de prestations de conseil et d'accompagnement individuel et/ou d'équipe, toutes activités de coaching professionnel et individuel, de formation,

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Monsieur Paul, François, Alexandre, ORTOLI, demeurant Chemin d'Acqualonga, Lieu-Dit Pietrabella, MEZZAVIA [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 14**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 29/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

GARAGE LE GRAND AJACCIO

Siège : Z.I. de Pernicaggio - 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.200 euros

Objet : Mécanique générale toutes marques, réparation et dépannage

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Mohamed AKALAI, demeurant Chemin de Biancarello, Bât Le Rembrandt, 20090 Ajaccio.

Directeurs généraux : Mme Samia AKALAI, demeurant Les Terrasses du Parc, Bt C1, Lieudit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino ; Mme Fadila AKALAI, demeurant Les Terrasses du Parc, Bt C1, Lieudit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AGHIONE, du 24 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

BARCELO DANIEL

Siège social : Porette de Nerone, Lieudit Vitroncello, 20270 AGHIONE-2B

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Daniel Jean Alain BARCELO, demeurant à AGHIONE [20270] Porette de Nerone

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 16**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 24/07/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI CLEG

Siège : CLEG

Siège social : chemin annonciade - les jardins de bastia c2 - 20200 BASTIA

Capital : 1.000 €

Objet : Location de biens immobiliers

Gérant : Mme MARTINI Nathalie Chemin Annonciade - Les Jardins de Bastia C2 - 20200 BASTIA

Cession des parts sociales : Agrément des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 17**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

MARTINI PERFORMANCE MARINE

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Favagiolo, 20167 Sarrola-Carcopino

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

La vente, la réparation, la location de bateaux et moteurs, neufs ou d'occasion ; le gardiennage ; la location de corps-morts et de places aux ports ; la vente de tous articles liés au secteur du nautisme ; la vente d'articles de plage et de pêche ; la vente et la location de tous véhicules de transports

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 5000 euros

GERANCE : Monsieur Dominique, Joseph, René MARTINI, demeurant Lieu-dit Ribarroti, Sarrola-Carcopino [20167] ; Madame Vanessa, Françoise, Anny PERALDI, demeurant Lieu-dit Ribarroti, Sarrola-Carcopino [20167]

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juillet 2020, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : RISIDENZA B

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 300 euros

Siège social : Lieu-dit Chiesa, Route nationale - Village - 20164 Cargiaca

Objet social : Résidence de tourisme : activité commerciale permanente regroupant au sein d'un ensemble homogènes, plusieurs hébergements et espaces communs, gérés par un exploitant unique et proposés avec des services accessoires [sans vente d'alcool] et équipements communs à une clientèle touristique pour une courte durée et n'y élitant pas domicile.

Un service de réception ainsi que des prestations de service accessoires tels que le nettoyage des locaux, la mise à disposition de linge de maison, le petit-déjeuner [sans vente d'alcool] et des équipements communs y sont proposés. Chacun des locaux d'habitations est indépendant, meublé, équipé d'une cuisine et d'un sanitaire privé. Chacun des locaux à usage collectif est accessible à l'ensemble de la clientèle. La capacité d'accueil totale est et restera strictement inférieure à 16 personnes. Ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini.

Président : Monsieur Dimitri, Pierre-Baptiste de Rocca-Serra demeurant lieu-dit Chiesa, RN - Village - 20164 Cargiaca.

Directeur Général : Monsieur Ugo, Julien de Rocca Serra demeurant 28 rue de Wagram, 20000 Ajaccio.

Directeur Général : Monsieur Michel, Dimitri de Rocca Serra demeurant 15 rue cardinal Fesch, 20000 Ajaccio.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 19**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 01.02.2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LA TRATTORIA DA SAM

Siège : Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Objet : Traitement sur place, épicerie fine, service de livraison.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Samuel, Claude DEL GALLO demeurant Immeuble Fontana Vecchia, rue du Commandant l'Herminier, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis, Le Président.

CABIMAX

Société de Participation Financière de Professions Libérales (SPFPL) par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Closerie Saint François
16 Bd Pascal Rossini - 20000 Ajaccio
RCS en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 04/08/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société de Participation Financière de Professions Libérales (SPFPL) par actions simplifiée **Dénomination** : CABIMAX **Siège social** : Closerie Saint François - 16 Bd Pascal Rossini 20000 AJACCIO **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : La prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans la Société CABISTO, Société d'Exercice libéral à Responsabilité limitée de médecins au capital de 2500 € dont le siège social est 16 boulevard Pascal Rossini - Bât.1 - 20000 AJACCIO immatriculée au RCS de Ajaccio sous le N°480 294 735, ayant pour objet l'exercice de la profession de médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, ainsi que toute activité liée à la gestion des participations et intérêts, étant précisé que, selon le Conseil National de l'Ordre des Médecins, la présente société ne pourra prendre et gérer des participations et des intérêts que dans les Sociétés d'Exercice Libéral au sein desquelles ses associés sont également associés et exercent leur activité professionnelle. Elle a également pour objet la réalisation au profit des Sociétés d'Exercice Libéral ou des groupements dont elle détient des participations d'activités accessoires en relation directe avec leur objet. Dans le cadre de la réalisation de son objet, la société pourra faire toutes opérations, notamment financières, quelle qu'en soit la nature se rapportant directement ou indirectement à celui-ci ou pouvant en faciliter la réalisation. Toute nouvelle prise de participation dans une Société d'Exercice Libéral devra faire l'objet d'une information du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Mr Dominique MARTINETTI demeurant 16 Bd Pascal Rossini - 20000 AJACCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 21**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à GHISONACCIA du 11/12/2019 a été constituée une SASU nommée :

JRM

Objet : Pizzas à emporter
Capital : 200 € **Siège social** : Mortella, 20240 Ghisonaccia **Durée** : 99 ans **Admission aux assemblées - Vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Président** : M. Gilles MARCELLI, Mortella, 20240 Ghisonaccia
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTICCIO du 04/08/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : HOLDING RIVE SUD **Siège** : Résidence Les Candilelli, Villa N°15, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 Euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

- La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jacques-Jean, François PAPINI, demeurant Résidence Les Candilelli, Villa N°15, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 23**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 03/08/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

ASSAINTE BATIMENTS
TRAVAUX PUBLICS

Siège social : Quartier edf - 20220 l'Île-Rousse

Capital : 1.800 €

Objet : BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - VRD

Président : M. ASSAINTE Alexandre Quartier edf - 20220 l'Île-Rousse

Transmission des actions : Chaque action est librement négociable

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 24**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 17/07/2020, il a été constituée une SASU dénommée :

MOLINA-UGOLOTTI

Siège social : Les Hauts du Village, Ortale de Biguglia, 20620 Biguglia

Capital : 1.000 €

Objet : La création et la vente de bijoux,

Président : Mme Sylvie MOLINA-UGOLOTTI, Les Hauts du Village, Ortale de Biguglia, 20620 Biguglia.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juillet 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société par actions simplifiée. **Dénomination sociale** : MARIANNE. **Siège social** : 17 Domaine Suartello 20090 AJACCIO. **Objet social** : la commercialisation, le développement, la production, la réalisation, la gestion, l'exploitation, l'intégration, la conception, la maintenance, la réparation, la diffusion, la distribution de matériels, logiciels, systèmes, équipements informatiques ou de bureautique. Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de technologies d'information et de télécommunication, de stratégie, de management, d'organisation, de méthodes, de recrutement, de marketing, de communication. Les transactions, y compris l'achat, la location, la mise à la disposition, la vente, et la revente de tous types d'objet se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. **Transmission des actions** : actions librement cessibles entre associés uniquement. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Capital social** : 100 euros **Président** : Monsieur Charly DELSOL demeurant 161 Domaine de Suartello 20 090 AJACCIO. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

N° 26**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à Furiani du 3 aout 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORSICALORE

Forme : SARL

Capital : 1000€

Siège social : Lot Atrium, lieu-dit Pie di Piaghja, 20600 Furiani

Objet : Distribution, installation et maintenance de tous produits d'énergies renouvelables

Durée : 99 ans

Gérant : Mme ESTIVALIS CODONER Patricia, demeurant : Lot Atrium, lieu-dit Pie di Piaghja, 20600 Furiani

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 27**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte ssp en date du 22 juillet 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : SCI NOLANA

Siège social : Résidence A Licciona, Villa 110 Le Vazzo, 20090 Ajaccio

Capital : 280.000,00 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : M. Laurent PILISI, HLM Pietralba, Bâtiment A2, 20090 AJACCIO et Mme Natacha Jessy SILVANI Résidence A Licciona, Villa 110, Le Vazzo, 20090 AJACCIO

Cession de parts sociales : Libre entre associés ; soumis à agrément des associés à l'unanimité dans les autres cas **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PROPRIANO en date du 3 août 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SONNIU D'ACQUA, **SIEGE SOCIAL** : 4 Rue des pêcheurs, Résidence du Port II, PROPRIANO [20110]

OBJET :

- l'achat et la vente de produits nautiques ;

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT :

- Monsieur Emile MOCCHI, demeurant 4 Rue des pêcheurs, PROPRIANO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le président.

N° 29**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ajaccio du 01/08/20, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MAISON S.G.

Siège social : Boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

Mme Stéphanie, Pascale GENDRE, demeurant 5, Boulevard Albert 1er, 20000 AJACCIO,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.



Société par Actions Simplifiée
**« Alain SPADONI
 & Associés Notaires »**
 A Ajaccio (Corse du Sud)
 3, Avenue Eugène MACCHINI,
 Immeuble LE REGENT

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée « Alain SPADONI & Associés Notaires », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse du Sud), 3, Avenue Eugène MACCHINI, Immeuble « LE REGENT », le 22 Juillet 2020, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 30 juillet 2020 2020N 00315 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Dénomination sociale :

SCI PETRUSERENA

Le siège social est fixé à ALATA [20167] lieu-dit Alzette, Villa d'ALATA

Durée : 99 années.

Capital social : SIX CENTS (600,00 €)

Gérant : Monsieur Yvon QUEMENER, demeurant à ALATA [20167] lieu-dit Alzetta

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO

Pour avis, Me Charles SANTUCCI, Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/07/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI ASO

Siège social : Rue du Dr Rostini Chidazzu, 20141 MARIIGNANA Capital : 1000 € Objet social : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. Gérance : Mme Massoni Corinne, Marie-Rose demeurant Rue du Dr Rostini Chidazzu, 20141 MARIIGNANA Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : SCI PAULANGE Capital : 1000€ Siège social : Baragogna, 20238 Morsiglia Objet : l'acquisition de biens immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens. Durée : 99 ans. Gérants : M. Charles Versini demeurant Baragogna, 20238 Morsiglia, Mme Pieralli Annabelle demeurant Baragonia, 20238 Morsiglia RCS Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALBITRECCIA du 01/08/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
 Dénomination sociale : PB HABITAT
 Siège social : RÉSidence Strada, Entrée B, Agosta, 20166 ALBITRECCIA
 Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- L'administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 120.100,00 euros, constitué à concurrence de 100,00 euros au moyen d'apport en numéraire et à concurrence de 120.000,00 euros au moyen de l'apport des actions de la société dénommée CUCINA VOSTRA de M. Philippe BALZA.

Gérance : M. Philippe, Serge, Daniel BALZA demeurant Résidence Strada, Entrée B, Agosta, 20166 ALBITRECCIA
 Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PORTICCIO en date du 1er janvier 1900, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : FLEUR D'AMAGAZ,
 SIEGE SOCIAL : 21 Allée de la Plage, Résidence du Golfe, PORTICCIO [20166]

OBJET :

- Acquisition et gestion de biens immobiliers, services de conciergerie

- Locations meublées et para-hôtels

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT :

- Monsieur Constantin TORRE, demeurant 21 Allée de la Plage, Résidence du Golfe, PORTICCIO [Corse],

DIRECTEUR GENERAL :

- Madame Malika TORRE, demeurant 21 Allée de la Plage, Résidence du Golfe, PORTICCIO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le président.

CORSEPISCINE.FR

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 50.000 euros
 Siège social : ZI de Migliacciaro
 20243 Prunelli Di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI DI FIUMORBO du 31 juillet 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSEPISCINE.FR

Siège : ZI DE MIGLIACCIARO, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 50 000 euros

Objet : Le commerce de détail de tous types de produits par Internet et principalement mais non exclusivement le commerce de détail de tous types de produits en rapport avec le monde de la piscine et du bien-être.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli di Fiumorbo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/08/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

PATRISUD

Siège social : LIEU DI FURCULINO - RIBBA - 20170 SAN GAVINO DI CARBINI.

Capital : 1.000 €.

Objet : ACQUISITION ET GESTIONS DE BIENS IMMOBILIERS. Gérant : M TERRAZZONI ALEXANDRE, LIEU DI FURCULINO - RIBBA - 20170 SAN GAVINO DI CARBINI. Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à APPIETTO en date du 04/08/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GTRS LOCATIONS,
 Siège social : route d'AFa, Lieu-dit U Vangone, Appietto [Corse]

Objet : Location de navire avec ou sans équipage ; Organisation de croisières ; Promenades en mer ; Achat et vente de matériel naval neuf ou d'occasion.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Hector CABELLA, demeurant lieu-dit u vangone, Route d'AFa, Appietto [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le gérant.

S.A. CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : ZI de Migliacciaro
 20243 Prunelli Di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI DI FIUMORBO du 31 juillet 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : S.A. CONSTRUCTIONS

Siège : ZI DE MIGLIACCIARO, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : Tous travaux de bâtiments résidentiels, intérieurs et extérieurs : construction, rénovation, démolition. Négocier de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli di Fiumorbo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/08/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

DOMAT-MELSY

Siège social : 4 PIANU DI GATTI, MARINE - 20233 SISCO. Capital : 1.000€.

Objet : Acquisition d'immeubles bâtis ou non bâtis, détention, restauration, construction, vente, location. Gérance : M CROIZAT DOMINIQUE, 4 PIANU DI GATTI, MARINE 20233 SISCO et Mme CROIZAT SYLVIE, 4 PIANU DI GATTI, MARINE - 20233 SISCO. Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/08/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

INNOCENTI COIFFURE

Siège social : résidence isola céleste - avenue pierre pasquini - 20220 L'ILE ROUSSE

Capital : 200 €

Objet : SALON DE COIFFURE MIXTE

Président : M. INNOCENZI Paul antoine

pent grande route de santa reparata 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA

Transmission des actions : Les actions sont librement négociables

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 41

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/07/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

O PAYSAGISTES

Siège social : RUE RENE BIANCARELLI SOCIETE DE DOMICILIATION ADMINISTRATIF EXTREME SUD, 20137 PORTO-VECCHIO Capital : 1000 € **Objet social :** Conception, achat, revente et installation d'éléments pour l'aménagement urbains et du mobilier **Président :** M BRIERE OLIVIER demeurant 41 B AVENUE JEAN KIFFER 94420 LE PLESSIS-TRÉVISE élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 42

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/06/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI BOMA

Siège social : Résidence les mimosas, Sagone-plage, COGGIA [2A] Entrée A, 20118 COGGIA Capital : 1000 € **Objet social :** achat appartement rue fred scamaroni ajaccio + acquisition et vente biens immobiliers **Gérance :** M FLEURY Robert demeurant 15, résidence Aigue-marine, Quartier Aspretto, AJACCIO [2A] 20090 AJACCIO **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 50 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.



N° 43

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 7 août 2020

Dénomination : CONCORDE.

Forme : Société par Actions Simplifiée. **Siège social :** rue des Cactus - Résidence les Dragonniers, 20000 Ajaccio. **Objet :** Confection, fabrication et vente de vêtements, chaussures et accessoires.

Durée de la société : 99 années(s).**Capital social fixe :** 5000 euros

Cession d'actions et agrément : NON. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame Emmanuelle BURESI rue des Cactus - Résidence les Dragonniers - 20000 Ajaccio.

Directeur général : Monsieur Jean Marie OLICARD rue des Cactus - Résidence les Dragonniers - 20000 Ajaccio.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 44

SEKA TRANSACTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ldt Scagazzo**Hameau de Vix, 20240 Ventiseri****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ventiseri du 31/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** SEKA TRANSACTIONS **Siège :** Ldt Scagazzo, Hameau de Vix, 2b Ventiseri

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'art 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Michaël, Philippe HOUBERDON, demeurant Ldt Scagazzo, Hameau de Vix, 20240 Ventiseri La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 45

DECOR 2000

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 152.449 Euros

Siège social : Rond-Point de la Rocade

Ajaccio [20090]

R.C.S. Ajaccio B 323 838 102

Suivant délibération en date à AJACCIO [20090] du 31 juillet 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement des Associés a décidé de nommer aux fonctions de Gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter du 31 juillet 2020, en remplacement de Monsieur RUGGIERI Jean Dominique, démissionnaire, Madame RUGGERI-ZANETTACCI Nathalie, Marie-Françoise, demeurant à Ajaccio [20090], Route du Vazio, ancienne Cité EDF, Villa n° 4.

Pour avis, la gérance.

N° 46

T.D.M.G.

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : Piscia Rossa

Lieu-dit San Giovanni, 20167 Appietto

539 105 312 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/20, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Fernando GOMES GONCALVES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Aristide José DA SILVA ALVES pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

N° 47

EARL NAPOLEON BRIZI

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000,00 euros

Siège social : Cave Orenga de Gaffory,

Lieu-dit Morta Majo, 20253 Patrimonio

533 687 471 RCS Bastia

REMPACEMENT GERANCE

La collectivité des associés de l'exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée "EARL NAPOLEON BRIZI" réunie en assemblée générale extraordinaire le 25 mai 2020, a décidé conformément aux dispositions de l'article L.324-9 du Code rural :

De nommer en qualité de nouvelle gérante sans limitation de durée à compter du 07 mai 2020 :

-Madame Annie-Claire Edmonde CAMBY veuve MAZOYER, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], lotissement Les Terrasses de Fromontica.

En remplacement de Monsieur Alain MAZOYER, ancien gérant décédé.

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

* Ancienne mention :

Gérance : Monsieur Alain MAZOYER demeurant à SAINT-FLORENT [20217], lotissement Les Terrasses de Fromontica

* Nouvelle mention :

Gérance : Madame Annie-Claire Edmonde CAMBY veuve MAZOYER, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], lotissement Les Terrasses de Fromontica **Modification** sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 48

LES SUITES DU MAQUIS

SCI au capital de 5.000 €

Siège : 13500 Carro

10 Allée des Blanches Tartanes

13500 Martigues

848779112 RCS de Aix-En-Provence

Par décision de l'AGE du 19/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Route de Santa Manza, 20169 Bonifacio.

Gérant : Mme JULLIEN Annie 10 allée des Blanches Tartanes, 13500 [CARRO] 13500 Martigues

Objet : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de plusieurs petits logements à destination de location saisonnière et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la société.

Durée : 99 ans

Radiation au RCS de Aix-En-Provence et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 49

JAL

SARL au capital de 500 €

Siège social : Chemin des Vignes

Lieu-dit Cucco, 20167 Afa

RCS Ajaccio : 823 755 509

Aux termes d'une AGE en date du 01/06/2020, le siège social de la société a été transféré à Chioso Nuovo, 20163 TAVERA, à compter du 01/06/2020.

Formalités au RCS d'Ajaccio.

N° 50

PASTORECCIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 2 Chemin de la Colle

06160 Antibes-Juan Les Pins

882 007 941 RCS Antibes

Personne habilitée à engager la Société :

Monsieur Pascal POLIDORI, Gérant,

Lieu-dit Pastoreccia

20235 Castello Di Rostino.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2020, il résulte que : le siège social a été transféré au Lieu-dit Pastoreccia, 20235 CASTELLO DI ROSTINO, à compter du 1er juillet 2020.

En conséquence la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Antibes sous le n°882 007 941 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia. L'article " Sièges sociaux " des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 51

PONDICHERY

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ld Labourisse Ouest

82340 Dunes

518 116 645 RCS Montauban

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 22 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du LD LABOURISSE OUEST, 82340 DUNES au 2360 route de Bonifacio - 20270 ALERIA à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Montauban sous le numéro 518 116 645 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Bastia. La Société, constituée pour 60 années à compter du 17/11/2009, a pour objet social acquisition, construction, propriété, administration et exploitation de tous ensembles immobiliers et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

N° 52

AVIS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2020 de la société CASACCIU, société à responsabilité limitée au capital de 5000.00 euros dont le siège social est situé Route de Palombaggia, Lieu-dit Focce, Incesa Suarto à Porto-Vecchio [20137] et immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 805 066 867, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 27 juillet 2020, de Porto-Vecchio [20137] Route de Palombaggia, Lieu-dit Focce Incesa Suarto à Marçq en Baroeul [59700] 10 Rue Marcel Dassault.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Mr Baptiste HUBBEN, gérant, est domicilié au 260 Rue Reine Astrid à Nechin (7730 - Belgique).

La société d'une durée de 99 ans a pour activité la location en meublés de biens immobiliers. Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole.

Pour avis, le gérant.

N° 53

MOZAIKA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 €
 Siège : 140 bis rue de Rennes
 75006 Paris
 518083332 RCS de Paris

Par décision de l'AGO du 01/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/08/2020 au 6 Boulevard Masseria, Rez de Chaussée, 20000 AJACCIO. Gérant : M. TAVERA PIERRE 95 Quai Valmy, 75010 PARIS Radiation au RCS de Paris et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 54

CORSE TRAITEMENT MATERIAUX

SASU au capital de 100 €
 Siège social : Résidence Val Di Licci
 Chemin d'Agnaredda
 20137 Porto-Vecchio
 849630736 RCS Ajaccio

L'AGE du 28/07/2020, a décidé de transférer le siège social de la société à M. Diamanti Julien, les Pres de Figari, Lot 11, route du Stade, 20114 Figari à compter du 03/08/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Ajaccio.

N° 55

SCI A.D.M.M.

SCI au capital de 1520 €
 Siège social : 11 Allée des Pins
 Cz Fille Pierre, 20600 Furiani
 435 107 834 RCS Bastia

Le 24/06/20 les associés ont : décidé de transférer le siège social au 28 Rue Louis Latrade, 19100 Brive-la-Gaillarde à compter du 15/12/2011. Radiation au RCS de Bastia. Inscription au RCS de Brive.

N° 56

CM

SARL au capital de 1.000 €
 Siège social : Chemin des Vignes
 Lieu-dit Cucco - 20167 Afa
 R.C.S. Ajaccio 878 118 116

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 01/06/2020, le siège social de la société a été transféré à Chioso Nuovo, 20163 TAVERA, à compter du 01/06/2020. Formalités au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 57

SARL LES ROCHES ROUGES

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 500.000 €
 Siège social : Hôtel-Restaurant
 « Les Roches Rouges », 20115 Piana
 RCS : Ajaccio B 338 189 459

Par décision de l'AGE du 29/07/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 60.000 euros par apport en numéraire, le portant à 560.000 euros. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 58

DOMAINE ABBATUCCI DISTRIBUTION**Signle : D.A.D.**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 50.000,00 euros
 Siège social : Lieu-dit Chiesale
 20140 Casalabriva
 499 436 897 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 27 juillet 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 25.000 euros, pour être ramené de 50.000 euros à 25.000 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
 Ancienne mention : "Le capital social est fixé à cinquante mille [50.000 euros]."
 Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à vingt-cinq mille [25.000 euros]."
 Pour avis, La Gérance.

N° 59

BARCA LOCA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 101.000,00 euros
 Siège social : Domaine de Soliciana
 San Nicolao, 20230 Moriani Plage
 RCS Bastia 752 566 117

Par décision du 16.07.2020, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 100.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :
 Capital social : 1000 euros
 * Nouvelle mention :
 Capital social : 101.000 euros
 Pour avis, La Gérance.

N° 60

HOLDEX

SARL au capital de 38112 €
 Siège social : Lieu-dit Cavalonne
 Les Terres Marines, 20144 Zonza
 RCS Ajaccio 399324953

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/05/2020, il a été décidé de réduire le capital social pour le porter de 38112 € à 19056 € à compter du 28/05/2020. Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 61

AKUO CORSE ENERGY SOLAR

S.A.S. au capital de 37.000 €
 1, rue du Docteur Morucci, 20200 Bastia
 505 186 338 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 2/7/2020, il a été pris acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant APLITEC et APLITEC AUDIT ASSOCIES.

Pour avis.

N° 62

SAS DOLESI

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 65.000 euros
 Siège social : Résidence L'Aiglion
 Bât A - Rue Chanoine Colombani
 20200 Bastia
 812 985 893 RCS Bastia

Aux termes des délibérations en date du 1er août 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la société. A compter de ce jour, la société a pour objet en France et à l'étranger :

La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic. La prestation de services en matière de gestion commerciale et administrative, de même que tous les services qui s'y rattachent.

La gestion de titres, valeurs mobilières et l'investissement pour son compte ou celui de tiers par tout moyen que ce soit, notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion. La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine quel que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises où sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence

La Présidence.



N° 63

LMD

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 40.000 €
 Siège social :
 28, Avenue Colonel d'Ornano
 Chemin du Loretto - 20000 Ajaccio
 803 578 418 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 29/07/2020 : M. Sébastien, Christophe, Bruno CASANOVA, demeurant Lieu-dit Le Cataro, Route de Sagone, 2A ALATA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Corinne GARCIA, démissionnaire.

L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Corinne GARCIA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Sébastien, CASANOVA.

Pour avis, Le Président.

N° 64

OLIVIER BLEU SAINT FLORENT

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 11.792,00 euros
 Porté à 14.792,00 euros
 Siège social :
 9, Avenue Maréchal Sébastiani
 20200 Bastia
 538 705 542 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 mai 2020, et du procès-verbal de la délibération du Président du 12 juin 2020 constatant la réalisation de l'augmentation de capital. Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 3.000 euros par émission de 3.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 11.792 euros à 14.792 euros. En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à onze mille sept cent quatre-vingt-douze euros [11.792 euros]

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatorze mille sept cent quatre-vingt-douze euros [14.792 euros]

Par ailleurs, aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 mai 2020, il résulte que :

Monsieur Jean-Louis ALBERTINI, demeurant 9 avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA, né à SAN MARTINO DI LOTA le 07 avril 1952, a été nommé en qualité de Président en remplacement de la Société L'OLIVIER BLEU représentée par Monsieur François ALBERTINI, démissionnaire. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de la société L'OLIVIER BLEU représentée par M. François ALBERTINI a été retiré des statuts et remplacé par celui de Monsieur Jean-Louis ALBERTINI.

Monsieur Jean-Paul GENTILE, demeurant Lieu-dit l'Oizo, 20217 SAINT-FLORENT a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 65

LES SUITES DU MAQUIS

SCI au capital de 5.000 €
 Siège : 13500 Carro
 10 Allée des Blanches Tartanes
 13500 Martigues
 848779112 RCS de Aix-En-Provence

Par décision de l'AGE du 19/06/2020, il a été décidé de :

- transférer le siège social au Route de Santa Manza, 20169 Bonifacio.
- d'étendre l'objet social à : Location de meublées et activités para-hôtelière sans vente de boissons alcoolisées.

Radiation au RCS de Aix-En-Provence et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 66

AVIS

Par décision du 10 juillet 2020, l'associé unique de la société GROUPE PAOLI, SARL au capital de 641.000 € dont le siège est à SAN NICOLAO [20230] Moriani Plage, Résidence Roi Théodore [531 875 474 RCS BASTIA], a nommé M. Patrice MINETO, 36 bd Tzarewitch, 06000 NICE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Dominique DAVID, 17 bd Delfino, 06000 NICE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

N° 67

**CENTRE DE DISTRIBUTION
CORSE SUPER LOISIRS**

Rue François Cervera - Bt Casa Nostra
Résidence Ficabrana - 20260 Biguglia
RCS Bastia 497 220 111

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06/07/2020, la dénomination sociale est désormais CENTRE DE DISTRIBUTION CORSE IMMOBILIER ;

Ancienne mention : CENTRE DE DISTRIBUTION CORSE SUPER LOISIRS

Nouvelle mention : CENTRE DE DISTRIBUTION CORSE IMMOBILIER

L'intitulé de l'adresse du siège social est désormais : RESIDENCE CASA NOSTRA, RUE FRANCOIS CERVERA, 20620 BIGUGLIA
Ancienne mention : RUE FRANCOIS CERVERA, BT CASA NOSTRA, REDISSENCE FICABRUNA, 20620 BIGUGLIA
Nouvelle mention : RESIDENCE CASA NOSTRA, RUE FRANCOIS CERVERA, 20620 BIGUGLIA

La durée de la société est prorogée de 50 années. L'article N° 3 - N°4 et N° 5 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 68

**ANTONY PERRINO
HOLDING**

Société Civile

Au capital de 2.000 Euros

Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

RCS : Ajaccio 529.546.335

Par décision des associés en AGO réunie le 31/7/2020, le cabinet « OLLIVIER & ASSOCIES » SARL au capital de 90.000 €, ayant son siège social immeuble 'Le Rochambeau' 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, représenté par Monsieur Olivier NICOLAÏ co-gérant, a été désigné commissaire aux comptes titulaire de la société. Il n'a pas été désigné de suppléant.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 69

OB 7

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Bastia [20200]

9 Avenue Maréchal Sébastiani

538 731 993 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 5 novembre 2019, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Fabrice RABATTU, dont le domicile professionnel est à MARSEILLE [13001] 66 D Rue Sainte, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire,

- la société PYTHEAS CONSEIL, sise à MARSEILLE [13001] 66 D Rue Sainte, 439 997 859 RCS MARSEILLE, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 70

**LES JURISTES ASSOCIES
DU SUD-OUEST**

Société d'Avocats

29-31 rue Ferrère, 33000 Bordeaux

GAZOU SARL transformée en SAS

Au capital de 100.000 euros

Lieudit "Arataggiu", Route de Bonifacio,

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 487 699 688

Aux termes des délibérations de l'AGE en date du 30 juin 2020, les Associés de la Société GAZOU ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 100.000 euros.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jérémy COVELIERS.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jérémy COVELIERS

Né le 29 octobre 1973 à NEUILLY SUR SEINE [92], de nationalité française, demeurant 33 Les Pars de Porto-Vecchio - [20137] PORTO-VECCHIO.

DIRECTEUR GENERAL : Madame Sandrine COVELIERS

Née le 25 mai 1980 à LIEGE (BELGIQUE), de nationalité belge, demeurant 33 Les Pars de Porto-Vecchio - [20137] PORTO-VECCHIO

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

MUTATION DES ACTIONS : Toutes cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour avis,

N° 71

OB6

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Route du Village

20290 Lucciana

538 705 674 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1er septembre 2017, Les mandats de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, domiciliée Parc Technologique de Bastia, ZAE d'Erbajolo 20600 BASTIA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul, Jean, Emile FLACH, domicilié Parc Technologique de Bastia, Z.AE d'Erbajolo 20600 BASTIA, Commissaire aux Comptes suppléant ont expirés et la société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'Associée unique a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes, et ce, à compter du 31 décembre 2016.

Pour avis, Le Président.

N° 72

EX

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Sotta

Cz Mr Albertini Bernard

20137 Porto-Vecchio

844 251 322 Rcs Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 31 JUILLET 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de para hôtellerie ainsi que l'exercice de toutes prestations accessoires à cette activité comprenant notamment la fourniture de petits déjeuners, le nettoyage quotidien des locaux, la fourniture de linge de maison, ainsi que toutes prestations annexes et connexes d'hébergement, de séjour et de loisirs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



N° 73

BOULEVARD MAILLOT

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 Euros

Siège Social : Résidence Parc Impérial

Le Trianon - Route des Cèdres

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 807 943 253

Par décision des associés en AGO réunie le 30/6/2020, le cabinet « OLLIVIER & ASSOCIES » SARL au capital de 90.000 €, ayant son siège social immeuble 'Le Rochambeau' 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, représenté par Monsieur Olivier NICOLAÏ co-gérant, a été désigné commissaire aux comptes titulaire de la société. Il n'a pas été désigné de suppléant.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 74

Société d'Aménagement de la Cruciata

« S.A.C. »

Société Civile Immobilière

Au capital de 2.000 Euros

Résidence Parc Impérial - Le Trianon

Route des Cèdres - 20000 Ajaccio

RCS : Ajaccio 790 147 672

Par décision des associés en AGO réunie le 30/6/2020, le cabinet « OLLIVIER & ASSOCIES » SARL au capital de 90.000 €, ayant son siège social immeuble 'Le Rochambeau' 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, représenté par Monsieur Olivier NICOLAÏ co-gérant, a été désigné commissaire aux comptes titulaire de la société. Il n'a pas été désigné de suppléant.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 75

GENOVESE

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 Euros

Siège Social : Résidence Parc Impérial

Le Trianon - Route des Cèdres

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 821 146 123

Par décision des associés en AGO réunie le 30/6/2020, le cabinet « OLLIVIER & ASSOCIES » SARL au capital de 90.000 €, ayant son siège social immeuble 'Le Rochambeau' 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, représenté par Monsieur Olivier NICOLAÏ co-gérant, a été désigné commissaire aux comptes titulaire de la société. Il n'a pas été désigné de suppléant.

Mention au RCS d'Ajaccio.

AVIS**RECTIFICATIF**

N° 76

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale numéro 92, parue dans " L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE " semaine du 24 mai 2019 : Concernant : CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE, M. LAGER GUILLAUME FRANÇOIS, Il fallait lire : " agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur PAGNI ANTONE NATALE, né le 31 juillet 2014 à Ajaccio, 20000, France, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir PAOLI. "

Et non : " agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur LAGER PAGNI ANTONE NATALE, né le 31 juillet 2014 à Ajaccio, 20000, France, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir PAOLI. ", comme écrit par erreur.

N° 77

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce N°101 parue dans le N° 6832 du 31 Juillet 2020 : Concernant la dissolution de la société " SPERENZA " il fallait lire pour sa dénomination " SPERENZA " et non " SPERANZA " comme indiqué par erreur.

N° 78

RECTIFICATIF

La SASU Pauline Martin a été créée par acte sous seing privé du 02/06/2020 et non du 07/11/2019 comme publié dans l'annonce à paraître le 31/07/2020 journal ICN n° 6832.

N° 79

SARL DGL

Sarl au capital de 200 euros

71 Les Hauts de Mormorana

20290 Borgo

RCS Bastia 820365062

PUBLICITE RECTIFICATIVE

Dans la publicité de dissolution du 5 juin 2020, il a été omis le siège de la liquidation. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Pour avis, le gérant.

COMMUNE de CALACUCCIA**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Collectivité passant l'accord-cadre :**

Commune de Calacuccia
Mairie - Avenue Valdoniello - 20224 CALACUCCIA
Téléphone : 04 95 48 00 21 - Télécopie : 04 95 48 08 19
Courriel : mairie.calacuccia@wanadoo.fr
Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Personne responsable de l'accord-cadre : Monsieur le Maire de la Commune de Calacuccia

2. Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande, tel que défini par l'Article L. 2125-1 du Code de la commande publique de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018, pour la réalisation de travaux de voirie :

Classification CPV :

45233220-7 - Travaux de revêtements de routes.
45262522-6 - Travaux de maçonnerie.
45232130-2 - Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales.

3. Procédure de passation de l'accord-cadre :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sera confié à un titulaire unique ou à un groupement d'entreprises solidaires avec ou sans sous-traitants et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4. Mode de règlement de l'accord-cadre :

L'accord-cadre aura une durée maximale de quatre ans.

Le montant maximum sera de 400.000 Euros H.T.

L'accord-cadre ne comporte pas de montant minimum.

5. Date limite de réception des offres : le lundi 14 septembre 2020 à 10 heures.

6. Délai de validité des offres : 120 jours.

7. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 10 ci-dessous ou téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

8. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française, comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

* Lettre de candidature (DC1 ou forme libre).

* Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier (DC2 ou forme libre).

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux Articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2147-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux Articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

* Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre).

* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement (DC2 ou forme libre) ;

* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices (DC2 ou forme libre),
* liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité.

* certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée.

9. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus

1/ Le prix des prestations (50%)

2/ La valeur technique de l'offre au regard de la méthodologie, des moyens techniques et humains décrits et proposés pour la réalisation de l'accord cadre (40%).

3/ Le délai maximal du début d'exécution de chaque commande (10%)

10. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur le Maire de Calacuccia à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus auprès du Maître d'œuvre.

Bureau d'Etudes Insulaire [B.E.I.], Monsieur Etienne GORVEL

Résidence Matunera - Casatorra - 20620 BIGUGLIA

Téléphone 04 95 30 78 99 - Télécopie 04 95 33 65 31

Courriel : contact@beicorse.com

11. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia.

Villa Montépiano - 20407 BASTIA CEDEX

Téléphone 04 95 32 88 66 - Télécopie : 04 95 32 88 55

Adresse Internet : bastia.tribunal-administratif.fr

Voies de recours : voir les Articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 05 Août 2020

Le Maire,
Jean-Baptiste CASTELLANI.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE DE « CURBAGHJA SUPRANA »

Commune de Bastia

(projet poursuivi par la commune de Bastia)

1ère parution,

DUREE DES ENQUETES [arrêté préfectoral n° 209-2020 du 1er juillet 2020] :
Pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 19 août 2020 à 8 heures 30 au jeudi 3 septembre 2020 à 17 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Bastia :

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la voie de « Curbaghja Suprana » ;

* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

Ces enquêtes, initialement prévues du 7 au 27 avril 2020, avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire.

SIEGE DES ENQUETES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :

* Mairie de Bastia.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 14 février 2020) :

Madame **CAROLINE DE LUCIA** recevra le public en mairie de Bastia, selon les modalités suivantes :

- mercredi 19 août 2020, de 8 h 30 à 12 h 00 ;

- mercredi 26 août 2020, de 8 h 30 à 12 h 00 ;

- jeudi 3 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique en prenant préalablement rendez-vous, soit par téléphone (04 95 55 96 20), soit par voie électronique (jnegrone@bastia.corsica).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Bastia.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet de la Ville de Bastia (www.bastia.corsica), dans la rubrique **Vivre à Bastia / Aménagement du territoire / Enquêtes et avis**, et sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

(<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>),
Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer.

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le **jeudi 3 septembre 2020**, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Bastia, et sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Bastia (téléphone : 04 95 55 97 29).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la Ville de Bastia, et sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 005-2020

L'avis implique un **marché public**

Objet : Souscription et gestion du contrat d'assurance 'Prévoyance' pour l'ensemble du personnel

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

3 - Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles

3 - Modalités et procédures de gestion des dossiers par la compagnie et/ou l'intermédiaire

4 - Tarification sur la base de la prime TTC

Remise des offres : 17/09/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 01/08/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

PROCHAINE PARUTION
ICN - 21/08/2020 - N° 6835

N° 83

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR ADJUDICATION

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 01.10.2020 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

LOT 1 : SUR LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse)
Dans l'ensemble immobilier figurant au cadastre sous les références D218- D1137 et d 1138 :

Les biens et droits immobiliers composant le lot numéro 4 :
Partie du duplex situé au 1er étage comprenant une entrée , 4 chambres, une salle de bains, deux salles d'eau, un WC, un dégagement et un balcon

MISE A PRIX : 110.000,00 €

LOT 2 : SUR LA COMMUNE DE SANTA MARIA DI LOTA (HAUTE-CORSE)
Une parcelle de terre figurant au cadastre sous les références G 2456 au lieudit CASELLA :

MISE A PRIX : 200.000,00 €

Visite prévue lot 1 sur place le 04.09.2020 de 11 h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 84

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 à 11 HEURES

Au Tribunal Judiciaire de BASTIA

Palais de Justice, Rond-Point de Moro Giafferi - 20200 BASTIA

A MATRA (Haute Corse) - 20270, lieudit PRADO, une maison d'habitation de plain-pied comprenant entrée, cuisine, salle de bains/WC, dégagement, 3 chambres, salon, terrasse, combles, garage et jardin attenant. Cadastree Section A N°501.

MISE à PRIX : 35.000 € (TRENTE CINQ MILLE EUROS)

Frais de poursuites payables en sus ainsi que les droits fiscaux et TVA éventuelle
VISITE ASSURÉE SUR PLACE par Maître Muriel FERRANDI-COSTA, Huissier de justice à PONTE-LECCIA (20218), le vendredi 4 septembre 2020 de 11 heures à 12 heures.

Pour consulter le cahier des conditions de vente : s'adresser au Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA où il est déposé sous le numéro RG 17/00034, ou à Maître Pierre-Louis MAUREL, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant 7 Boulevard De Gaulle- 20200 BASTIA (pmaurel@orange.fr) ou à Maître Michel MAS, Avocat au Barreau de TOULON, demeurant 6, Rue Picot - 83000 TOULON [].

Pour tout autre renseignement, s'adresser aux avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de BASTIA qui ont, seuls, qualité pour enchérir.

SIGNÉ Pierre-Louis MAUREL,
Avocat.

N° 85



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de formation aux certificats d'aptitudes à la conduite d'engins en sécurité (CACES) RELANCE lots 1 et 2

Numéro de référence : 2020-10DF-0221

Date limite de remise des offres : 17 août 2020 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 juillet 2020

N° 86



COMMUNE DE GROSSA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE A L'ALIENATION D'UNE PORTION D'UN CHEMIN RURAL

Par arrêté n° 6/2020 en date du 04 août 2020, le Maire de la Commune de Grossa a ordonné, en application des articles L.161-10, R.161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ainsi que L.134-1, R.134-5 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural situé lieu-dit U Linaru à GROSSA (20100).

La mairie de Grossa, 20100 GROSSA, constitue le siège de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Mairie de Grossa.

L'enquête publique se déroulera du 24 août 2020 09h00 au 10 septembre 2020, inclus, 12h00 soit durant 18 jours consécutifs.

Durant cette période, tout intéressé pourra prendre connaissance du dossier d'enquête : à la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

* Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Il pourra également les adresser, par écrit, à l'attention de la Commissaire-enquêtrice, à la mairie de Grossa, 20100 GROSSA.

A cet effet, vu la liste départementale des commissaires enquêteurs, Madame Marie-Céline BATESTI, est nommé Commissaire-enquêtrice.

Madame la Commissaire-enquêtrice sera présente à la mairie de Grossa afin de recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

* Lundi 31 août 2020 de 10h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie 30 jours après la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera, par délibération, sur l'aliénation du chemin, au vu des conclusions de l'enquête publique.

N° 87



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1. TÉL: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réalisation et livraison d'objets publicitaires personnalisés pour différents services de la Direction Générale Adjointe des solidarités et santé de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2020-DGAS-0231

Date limite de remise des offres : 14 septembre 2020

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 juillet 2020

N° 88

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de PERI - 20167 PERI

2 - Procédure de passation : marché à procédure adaptée

3 - Objet du marché : Préparation et livraison de repas en liaison froide à l'école communale de Peri village pour l'année 2020-2021

4 - Contenu du dossier de candidature :

- lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC5
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé [DC6]
- Etat annuel des certificats reçus [DC7]
- Acte d'engagement [DC8]

5 - Critères de sélection :

- des candidats : références professionnelles, garanties, capacités techniques et financières.

- des offres : moyens humains et matériels, détail du plan qualité de l'entreprise, équilibre diététique des menus proposés, le prix unitaire hors taxe du repas livré

6 - Modalités d'obtention du dossier : Les entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com> ou à la Mairie annexe de Peri du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00.

7 - Réception des offres :

Date limite de réception des offres : lundi 31 août 2020 à 12h00

Adresse à laquelle elles doivent être transmises :

Mairie annexe de Peri - lieu dit Facciata Rossa - 20167 PERI

8 - Renseignements complémentaires auprès de : la Mairie de Peri tél 04 95 25 63 53 FAX : 04 95 28 74 96

Date d'envoi de l'avis à la publication : 7 août 2020

N° 89



COMMUNE D'ERSA

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AAPC

Organisme qui passe le marché :

Commune d'ERSA
20275 Ersa
Téléphone : 0495356096

Mode de passage du marché : Procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier selon les modalités décrites au règlement de consultation.

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du réseau d'eau potable sur le territoire communal.

Critères de jugement des offres :

- 1) Technique 70%
- 2) Prix 30%

Lieu d'exécution : Commune d'Ersa

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
<https://www.achatspublicscorse.com>

Date de remise des offres : 03-09-2020 à 16h

Date d'envoi de l'avis à la publication : 03-08-2020

Adresse remise des offres : <https://www.achatspublicscorse.com>

AVIS

DE CESSION

N° 91

Maître John
GASNERIE-CESARI

Avocat à la Cour

6, Avenue Pascal Paoli, 20000 Ajaccio

Tél : 09.84.41.74.97

Fax : 09.57.06.27.00

CESSION FONDS
DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Juillet 2020 fait à Ajaccio, enregistré le 27 Juillet 2020, bordereau n°2020 00022782, référence n° 2A04P31 2020 A 00802, Madame Jeanne, Paule SANNA épouse GLAUNEC, née le 25 juillet 1965 à Ajaccio, de nationalité française, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 487 459 646,

A vendu à : La SASU BY LY, société au capital de 1000€, dont le siège social est situé Centre commercial Les Marines 1 - Grossetto-Prugna - 20166 PORTICCIO, immatriculée sous le numéro 882 299 324 au RCS d'Ajaccio, prise en la personne de son Président Madame Christel DEVROEY, Un fonds de commerce de vente au détail de prêt à porter femmes enfants, exploité Centre commercial la Marine - Grossetto-Prugna - 20166 PORTICCIO. L'entrée en jouissance a été fixée au 16 juillet 2020.

La présente vente est poursuivie et acceptée moyennant le prix de 45.000 euros (Quarante-cinq mille euros) :

- Aux éléments incorporels : 39.500 euros

- Aux éléments corporels : 5500 euros
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours en date de la dernière publication, au fonds vendu pour la validité et chez Maître John GASNERIE-CESARI, Avocat, dont le cabinet est sis 6, Avenue Pascal Paoli, 20000 Ajaccio pour la correspondance.

Pour avis,

N° 92

CESSION DE FONDS
DE COMMERCE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", A AJACCIO, 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent ».

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 28 juillet 2020, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 4 août 2020, Dossier 2020 23782 Réf 2A04P31 2020 N 00320, a été cédé par : La Société dénommée SNC CINARCA, Société en nom collectif au capital de 15000 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], Hôtel des Sanguinaires Route des Sanguinaires, identifiée au SIREN sous le numéro 448408849 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

A : La Société dénommée SOCIETE D'ETUDES PROMOTIONS ET REALISATIONS IMMOBILIERE, Société par actions simplifiée au capital de 160000 €, dont le siège est à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT [75016], 87 rue de Passy, identifiée au SIREN sous le numéro 622014546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS 16ème arrondissement.

Le fonds de commerce d'HOTELIERE-RESTAURATION sis à AJACCIO [Corse du Sud], lieudit I Frati, lui appartenant, connu sous le nom commercial RESIDENCE LES SANGUINAIRES-RESTAURANT LE SAINT JEAN, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 448408849, exploité dans l'immeuble situé à AJACCIO [Corse du Sud], lieudit I Frati,

Prix : s'appliquant : 1.000.000,00€ - aux éléments incorporels pour 850.000,00€ - au matériel pour 150.000,00€

Entrée en jouissance le 28 Juillet 2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 90

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR ADJUDICATION

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA - Le 1er OCTOBRE 2020 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE BASTIA (Haute-Corse)

Dans l'ensemble immobilier « SANTO PIETRO » cadastrée AZ 286

LOT N°1 de l'EDD : à savoir un appartement F2 au RDC d'une superficie LOI CARREZ de 48,26 m2.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 20.000 €

Visite prévue sur place le 07.09.2020 de 18 h à 19h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

DEBUT LOCATION
FIN DE GERANCE

N° 93



LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date du 28 JUILLET 2020 à Bastia. Monsieur FRANCK RICHARD STEPHANE VOGEL, Code Sirene : 511194448 né le 01/07/1981, à Bastia, de nationalité Française, a donné en location gérance à, Mme LAURA RENEE MARTINE DELAMARRE Née le 27 /11/1991 à REIMS, de nationalité Française, 06 RUE MOLIERE, MONTREUIL 93.

Un fonds de commerce de Téléphonie, sis 23 rue LUCE DE CASABIANCA, 20200 BASTIA pour lequel le Loueur est immatriculé au Registre du Commerce de Bastia.

Le présent contrat est conclu pour une durée ferme d'un an.

Le contrat court à compter du 28 juillet 2020 pour expirer le 27 juillet 2021 sans possibilité de le résilier, en dehors des cas visés à la clause « RESILIATION ».

N° 94

RÉSILIATION ANTICIPÉE
DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP du 29 juillet 2020, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de «vente de cadeaux, souvenirs, articles de Paris» sis et exploité 10, Rue Napoléon, 20220 ILE-ROUSSE consentie depuis le 02 Juin 2020 par la SARL MARIE et LOU, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 834 271 157 au profit de la SARL LES GRAINES DE MOET inscrite au RCS de Bastia sous le n° 834 215 725.

La résiliation a pris effet à compter du 29 juillet 2020.



04 95 32 04 40

N° 95

SOLINAS

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 500.00 €

Siège social : 3 Rue des 3 Marie

20000 Ajaccio

831 003 652 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE
LEGALE FIN DE LOCATION
GERANCE

D'un procès-verbal du Président du 2 mars 2020 il résulte la prise d'acte de la résiliation du contrat de location-gérance du fonds de commerce de vente d'articles de décoration bijoux fantaisie accessoire de mode sis 3 rue des 3 Marie 20000 AJACCIO, intervenue le 03 septembre 2019, par :

Madame LEONZI Vanina née le 04 janvier 1960 à Ajaccio (corse) de nationalité française, célibataire, demeurant 56 cours Napoléon 20 000 AJACCIO, immatriculée sous le numéro SIRET 450 436 431,

en qualité de loueur de fonds.

Et La Société Par Actions Simplifiée « Solinas » au capital de 500 euros dont le siège est fixé 3 rue des trois Marie, 2000 AJACCIO [Corse], immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 831 003 652.

Représentée par sa présidente : Madame Catherine SOLINAS née AMODEO, née le 16 janvier 1969 à AJACCIO [Corse du Sud], demeurant au Lieudit Pastricciello, Funtanaccia, BASTELI-CACCIA [Corse], de nationalité Française, en qualité de gérante.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par son propriétaire Madame LEONZI Vanina, demeurant 56 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu à cet effet.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 96

SCI SANDRINE ALICE

Société Civile
Au capital de 1500 euros
Siège social : Villa A Giraglia
Les Hameaux de Porette
20290 Borgo
420 380 206 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 02/07/2020, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 Février 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Maryse Alice ABEDECAROUX, née le 4/10/2957 à NICE, demeurant villa A GIRAGLIA - Les Hameaux de PORETTE 20290 BORG, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Le siège de la liquidation est fixé VILLA A GIRAGLIA, LES HAMEAUX DE PORETTE 20290 BORG, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Suivant décision collective des associés en date du 03/07/2020, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Madame Maryse Alice ABEDECAROUX, demeurant VILLA A GIRAGLIA, LES HAMEAUX DE PORETTE, 20290 BORG et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 97

ARTE PUBLICITA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Hameau de Baronaciasche
20235 Castello Di Rostino
203 660 987 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Christophe BENIGNI demeurant Résidence U Pinu, Bt G1, 20600 FURIANI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est situé Hameau de Baronaciasche, 20235 CASTELLO DI ROSTINO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Mention sera faite au RCS : Bastia

N° 98



TALLIANCE AVOCATS

57 Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIETE « SCI ALISULA »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : L'Ile-Rousse (20220)
Résidence L'Eucalyptus
RCS Bastia 830 943 486

AVIS DE DISSOLUTION

1 - Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 22 juillet 2020 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia, le 3 août 2020, dossier 2020 00023602, référence 2B04P31 2020 A 01015, il a été décidé la dissolution par anticipation de la société.

2 - La société SCI ALISULA, sus-désignée, a été dissoute par déclaration en date du 22 juillet 2020, souscrite par la société « SAS JOSEPHINE », associée unique, société par actions simplifiée au capital de 13.300 €, ayant son siège social à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 830 943 486, avec effet fiscal au 1er Janvier 2020.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société « ALISULA » peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Pour avis, le représentant légal.

N° 99

A PERSICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 euros
Siège social : Lieu-dit Fratta
20230 San Giuliano
827 867 946 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09.06.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 09.06.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Lucie COLOMBANI (épouse BATESTINI), demeurant Lieudit la Fiorentina, 20230 SAN GIULIANO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Fratta, 20230 SAN GIULIANO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 100

ARTE PUBLICITA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Hameau de Baronaciasche
20235 Castello Di Rostino
203 660 987 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2020 :

- Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Christophe BENIGNI, demeurant Résidence U Pinu, Bt G1, 20600 FURIANI et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation ;

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

N° 101

Société SCI FIORI

Au capital de 77.566.06 Euros
Siège social : Padulaccio
route de Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
RCS N° 950 357 301

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16.03.2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16.03.2020 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Madame MARETS Liliane Raymonde veuve BALZA en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à Padulaccio route de Marina Di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 102

A PERSICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 euros
Siège social : Lieu-dit Fratta
20230 San Giuliano
Siège de liquidation : Lieu-dit Fratta
20230 San Giuliano
827 867 946 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 09.06.2019 au Lieu dit Fratta, 20230 SAN GIULIANO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Lucie COLOMBANI épouse BATESTINI, demeurant Lieudit la Fiorentina, 20230 SAN GIULIANO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 103

ECO DIFFUSION

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 200 euros
Siège social : Lieu-dit Santuario
20253 Barbaggio (Corse)
828 732 560 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 16 mars 2020, après avoir entendu le rapport de JULIEN VILLE liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 104

AKU SOLECO 2

S.A.R.L. au capital de 1.000 €
1, rue du Docteur Morucci, 20200 Bastia
808 403 463 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 6/5/2020, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,



**DEPOSEZ
vos annonces à :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 105

SARL LIBRE SERVICE PANATE

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège : 32 Cours Paoli, 20250 Corte
398310185 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 31/07/2020, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de Bastia.

N° 106

AGRICORSA

S.A.R.L. au capital de 1.000 €
1, rue du Docteur Morucci, 20200 Bastia
808 404 420 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 6/5/2020, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS**

Référence : 2020025984
N° Greffe : P202001093
Jugement du : 09/07/2020

Ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire (Loi 2005) sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS.

Avec période d'observation de 2 mois, soit jusqu'au 09/09/2020

A légard de :

SARL Société" Bastiaise de Diffusion Lieu-dit "Panconi Sottani" Lotissement "L'Orangerie" 20290 Lucciana

Activité : Dépositaire de presse Inscrite au RCS de Bastia : 495 720 260 - 57 B 26

Date de cessation des paiements : 15/05/2020.

Nomme Mandataires Judiciaires :

- SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg, Saint Denis, 75479 Paris Cedex 10.
- SELARL MONTRAVERS YANG-TING, en la personne de Me Marie-Hélène Montravers, 11 Boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.

Nomme Administrateurs :

- SCP Thévenot Partners Administrateurs Judiciaires en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

- SELARL FHB, en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 Avenue de Charles de Gaulle, 92200 Neuilly Sur Seine.

Avec pour mission d'assister.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

Le Greffier.

**CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

M HALLER Fabrice, né le 25/10/1976 à 30000 NIMES, demeurant Résidence Emily, route de Molini, Agosta Plage, Chez Mme GIGAN, ALBITRECCIA, 20166 PORTICCIO, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de DESTANNES.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 09 août 2020 il a été constitué une SAS :

Dénomination : SAS CORSICA INVEST
Siège social : Villa Kallisté Les Calanches 36 Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO
Capital : 3.000,00 €

Activités principales : en France et à l'étranger : marchand de biens, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, investissement, gestion de tout patrimoine, administration de société, achat, vente, prise à bail, location
Durée : 99 ans

Président : M. Damien Dia El Dine AMHAN Les Calanches 36 Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO

Cession d'actions : agrément préalable de la collectivité des actionnaires à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société par actions simplifiée « SOPHIE CRESPIN-QUILICHINI, FRANÇOIS TAFANI et ISABELLE NOUGARET, NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial à la résidence de PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 30 juillet 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par :

Mr Michel Maurice VABRE, retraité, et Mme Nicole Germaine Marguerite DENIS, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO (20137) MARINA DI FIORI 19 Chemin de Bella Riva, nés savoir : Mr à PARIS (75015) le 24 juin 1939, Mme à CLICHY (92110) le 8 avril 1947. Mariés à la mairie de GARGES LES-GONESSE (95140) le 4 juin 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de Nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial de Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.



FPV CAMPOSTILLATO

S.A.R.L. au capital de 1.000 €
1, rue du Docteur Morucci
20200 Bastia
811 453 810 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 7/5/2020, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis,



**CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

Mme. RAUGI Audrey né le 27/02/1984 à Bastia, [2B], demeurant Lotissement U STAGNU, N°37, 20290 BORGOS agissant en qualité de représentant légal des mineurs Georgia LADOIRE né le 02/10/2011 à Bastia [2B], et Jarod LADOIRE né le 04/12/2015 à Bastia [2B], dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de RAUGI.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS**

Mention Judiciaire : 2020-4966

En date du 08/07/2020
SIREN : 413 151 739
N° de Gestion : 1997B10996
Raison sociale/Dénomination : LA HALLE
Forme Juridique : Société par Actions Simplifiée

Adresse du siège social : 28 Av. de Flandre, 75019 Paris

Immatriculation secondaire : RCS Bastia 413 151 739 - 2014 B 100

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 08/07/2020, arrête le Plan de Cession au profit de : SAS Pegasse, SAS Blue Sark, SAS Chaussea, SAS Superchauss'34, SAS Vivarte services, sous le N° P202000777.

Le soussigné Greffier du Tribunal de Commerce agissant d'Office.

**EDITIONS TOURISTIQUES
EUROPEENNES**

Sigle : E.T.E

SARL au capital de 6.800 euros
Siège social : Résidence Caroline III
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi-344657390 RCS Bastia

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 2.06.2020, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue de la Ferme, 95000 CERGY, et ce, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée du RCS de Bastia et immatriculée au RCS de PONTOISE.

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr*

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL **3617 infogrefe**
0.02€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE **0 899 70 22 22**
1.349€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn

* Règlement par carte bancaire (sauf abonnés) ou par carte prépayée Infogrefe



Photos Claire Giudici

Sur les pampres, déjà, des grappes se colorent. Dans deux ou trois semaines, sonnera l'heure des premières vendanges puis débutera le long travail de vinification. De la culture de la vigne à l'élevage du vin, tout un parcours que Julia Pouyau connaît bien. Héritière d'une longue tradition familiale, elle a officiellement pris, l'an dernier, la succession de son père à la tête du Domaine du Mont-Saint-Jean, sur les coteaux d'Antisanti. Six générations de Pouyau se sont déjà succédées sur ces terres, mais elle est la première femme en responsabilité sur ce vaste domaine planté de vignes sur près de 120 hectares. Ce ne fut pas facile dans cet univers largement dominé par les hommes, mais elle y a gagné sa place et marque déjà le domaine de son empreinte. Elle vient d'obtenir cette année la certification haute valeur environnementale (HVE) pour le domaine.

« J'ai toujours été passionnée par la culture de la vigne. Je m'y suis investie dès que mon père a accepté que je travaille dans le domaine. C'était en 2002, se souvient-elle. À l'époque, nous travaillions pour des marques de distributeur. Notre vin était vendu un peu partout en France et en Europe et les procédures de contrôle étaient extrêmement rigoureuses. De la culture de la vigne à la production du vin en passant par la main d'œuvre, tout était suivi selon un strict cahier des charges. C'est cette tâche que mon père m'avait confiée. Ça m'a conduite à maîtriser ces procédures complexes et à savoir évaluer et gérer l'impact du vignoble sur l'environnement. » Un impact qu'elle a toujours veillé à limiter. Ce qui lui a permis cette année d'aller plus loin et d'obtenir le niveau 3 de la certification HVE : « C'est un lourd dossier à remplir mais c'est surtout, sur le terrain, toute une philosophie. Ce sont des habitudes à changer ».

Issue du Grenelle de l'Environnement de 2007, cette certification française a pour vocation de valoriser une démarche agro-écologique sur l'ensemble de l'exploitation. Elle se décline sur 3 niveaux et est contrôlée par des organismes indépendants agréés par le ministère de l'Agriculture. Le niveau 1 impose une bonne maîtrise et un véritable respect de la réglementation dans les domaines de l'environnement, de la santé des végétaux et des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Ces BCAE -qui conditionnent aussi l'attribution des aides- comportent 7 mesures : la nécessité de bandes-tampon le long des cours d'eau, la limitation des prélèvements à l'irrigation, la protection des eaux souterraines contre

la pollution, le non-brûlage des résidus de culture, une couverture minimale des sols et la limitation de l'érosion puis le maintien des particularités topographiques. Le niveau 2 définit 16 exigences pour 4 objectifs visés : le maintien de la biodiversité, l'adaptation de l'utilisation des produits phytosanitaires, le stockage et le raisonnement des fertilisants, l'optimisation des apports hydriques. Le niveau 3 vient confirmer les deux précédents et impose une obligation de résultats. Les indicateurs de performance attendus selon l'option choisie peuvent être la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilité et la gestion de l'irrigation selon l'option A ou, selon l'option B, un coût total des intrants agricoles inférieur ou égal à 30% du chiffre d'affaire et une étude de la part des infrastructures agro-écologiques (IAE) qui doit représenter 10% de la surface utile. Ce concept d'IAE -né des recherches de l'Organisation internationale de lutte biologique (OILB) en 1993 - définit les espaces naturels ne recevant aucun traitement et favorisant ainsi la présence d'auxiliaires des cultures (coccinelles, syrphes, chrysopes,



LOGOS DES BOUTEILLES : DÉCRYPTAGE



En agriculture, labels et certifications sont assez nombreux et valables pour différentes productions. Présents sur les vins les labels AOC, AOP, IGP certifient l'origine des produits et permettent de les protéger contre les imitations. Les certifications concernent plus spécifiquement des démarches de protection environnementale.

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) est un label de qualité français certifiant que les produits alimentaires sont issus d'un terroir particulier et y sont transformés selon un savoir-faire traditionnel. L'appellation d'origine protégée (AOP) est un label européen créé en 1992. Il « désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté »*. Depuis 2009, le logo européen AOP est obligatoire sur les emballages des produits bénéficiant de l'AOC. L'indication géographique protégée (IGP) est aussi un label européen créé en 1992. « Il indique le lien avec le territoire dans au moins un des stades de la production, de la transformation ou de l'élaboration. Dans le premier cas (AOP) le lien avec le territoire est plus fort »*

Concernant les certifications, deux (HVE et Terra Vitis) concernent la mise en place d'une agriculture raisonnée, utilisant au maximum les solutions naturelles, faisant un usage réfléchi des produits phytopharmaceutiques (engrais, fongicides, pesticides, herbicides...) et ne traitant que lorsqu'il n'y a pas d'autres choix. La certification HVE, issue du Grenelle de l'Environnement, comporte donc 3 niveaux, le niveau 3 donnant l'autorisation d'apposer le logo. Terra Vitis est issue d'un réseau de plusieurs centaines de vignerons. Son cahier des charges comprend trois volets : écologique, social, et économique. Elle offre une équivalence du niveau 2 de la HVE.

Deux autres garantissent un produit bio qui bannit les intrants de synthèse et imposent depuis 2012 certaines prescriptions en termes de vinification (emploi de matières premières bio pour les sucres, levures, etc. et abaissement des doses de sulfites). Deux logos coexistent : le logo AB (agriculture biologique), propriété du ministère de l'Agriculture, et l'Europefeuille de l'Union Européenne. Les pays n'étant plus autorisés depuis 2009 à avoir leur propre réglementation, l'usage du logo AB reste autorisé mais il est facultatif, alors que l'Europefeuille doit obligatoirement apparaître.

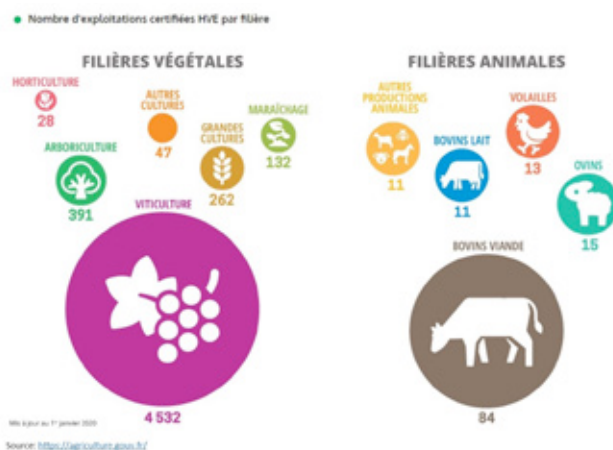
*source : <https://eur-lex.europa.eu/>

etc.) permettant de lutter de façon naturelle contre les ravageurs (pucerons, larves diverses...). Or, les larges zones de maquis qui entourent différentes parcelles sont d'excellents réservoirs de biodiversité.

Pour autant, la gestion des ravageurs ne peut se limiter à cette seule présence. « Depuis près de 3 ans, par exemple, j'ai mis en place un piégeage. Les larves d'Eudémis, de Cochylys, de Cryptoblabes – espèce arrivée en 2018 en Corse – se développent avec le réchauffement climatique. Il s'agit de petits lépidoptères dont les chenilles s'attaquent aux grappes. Le piégeage des papillons me permet de déterminer la nature exacte des ravageurs, leur expansion et, si nécessaire, de définir la date précise du traitement et la parcelle à traiter. Les traitements ne sont plus systématiques et ne concernent pas nécessairement toute l'exploitation. Il en est de même pour les fongicides, ou pour les apports d'engrais qui ne se font qu'après analyse des sols. »

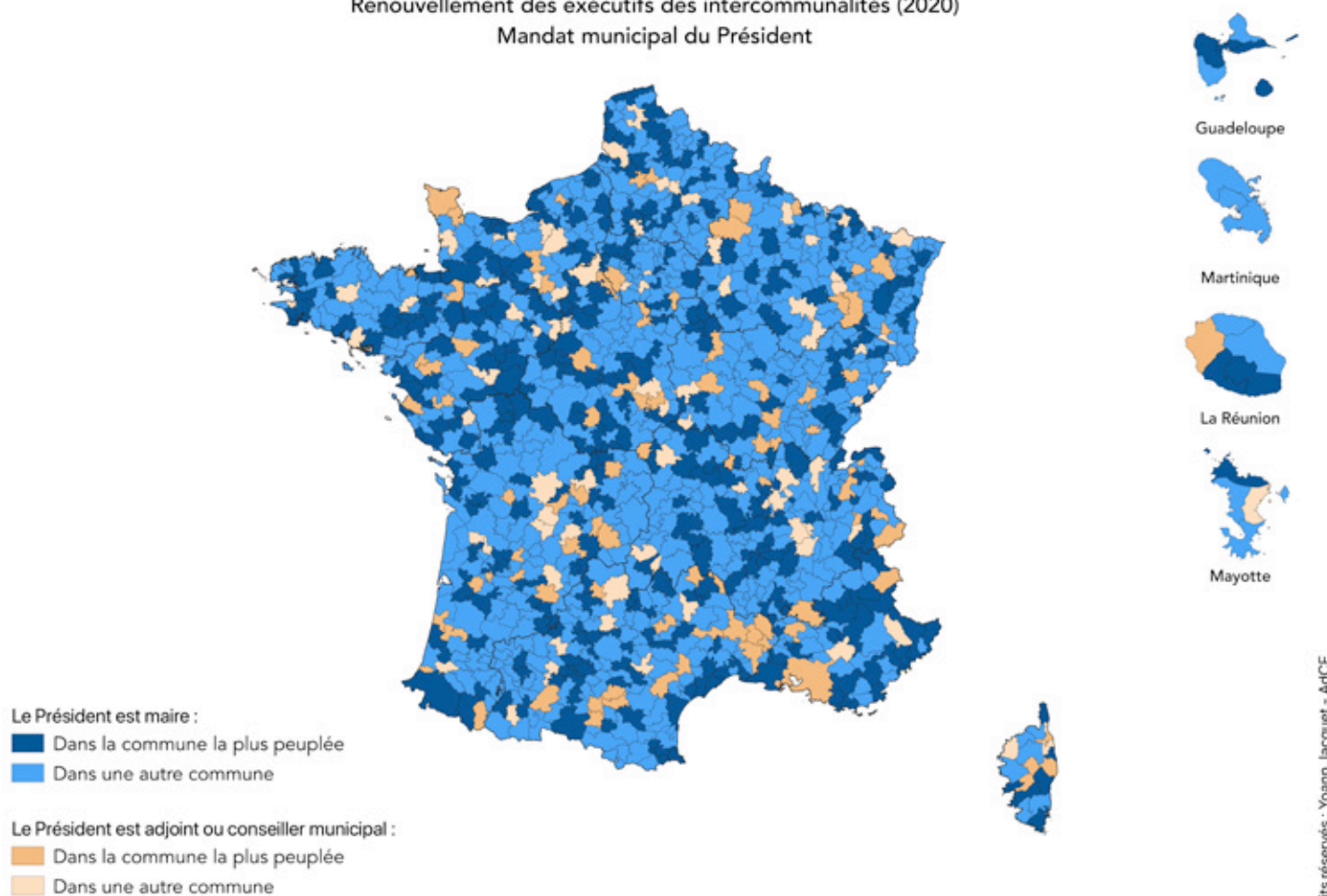
Quant aux herbicides, leur usage est de plus en plus réduit : « Les sols enherbés protègent de l'érosion, sont source de matières organiques et favorisent la vie biologique du sol. Il faut cependant éviter que ces plantes ne viennent concurrencer la vigne. Autant que possible, un rang sur deux seulement est labouré et nous avons opté pour une désherbeuse mécanique qui a l'avantage de couper l'herbe et de retirer les gourmands au pied des plants. Nous avons aussi la possibilité de semer certaines variétés favorables à la vigne, les légumineuses notamment, qui ont la capacité de recharger les sols en azote... » Toujours dans cet esprit, il y a des projets aussi : acheter des brebis naines qui brouteraient l'herbe sans abîmer les feuillages et les grappes, puis installer des ruches entre vigne et maquis pour favoriser la pollinisation. Alors, pourquoi pas une certification bio ? « Le domaine se situe dans une zone très agricole. On y trouve différents types de cultures. Ce ne serait pas, dans l'immédiat, facile à mettre en place, puis le concept d'IAE qui fait notre différence ne semble pas être privilégié en bio. Mais une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement s'impose et la distribution le demande de plus en plus. »

La certification HVE est à réévaluer tous les 3 ans. Le travail se poursuit mais le logo sera bientôt apposé sur les bouteilles. ■ Claire GIUDICI



CE QUI A CHANGÉ... OU PAS

Renouvellement des exécutifs des intercommunalités (2020)
Mandat municipal du Président



Données récoltées par l'AdCF - Intercommunalités de France — Fond de carte ADMIN-EXPRESS IGN — Mâj 31 juillet 2020

Droits réservés : Yoann Jacquet - AdCF

Prime aux sortants dans plus de la moitié des cas, avec même une orientation à la hausse; bonus extra pour les maires; influence stable de la commune centre... L'AdCF a examiné et analysé la manière dont les exécutifs intercommunaux ont été renouvelés ou non. Aperçu des tendances nationales et de leurs exceptions.

Après les élections pour le renouvellement des exécutifs intercommunaux, l'Assemblée des communes de France (AdCF) a procédé au recensement des noms et mandats des présidentes et présidents de communautés et métropoles et a entrepris d'analyser les résultats de ce «troisième tour». Premier enseignement, en fait de renouvellement, le taux de reconduction des présidents sortants s'avère en hausse par rapport à 2014. Il s'établit en moyenne à 54,6% contre 49%. C'est dans les communautés d'agglomération que le taux de présidents sortants réélus est le plus élevé (60,6%). Viennent ensuite les groupements urbains (59,7%), les métropoles (54,5%), les communautés de communes (53,2%) et les communautés urbaines (50%). En examinant les résultats par régions, il apparaît que c'est en Outre-Mer et en Bretagne que le principe de la «prime au sortant» s'est le moins vérifié puisque les taux de sortants réélus n'y sont que de, respectivement, 26,32% et 38,33%. À l'inverse, les taux de réélection sont nettement supérieurs en Île-de-France (69,84%), Paca (65,45%)

et dans les Hauts-de-France (64,13%). La Corse, quant à elle, ne s'écarte que peu de la moyenne nationale, mais le taux de sortants réélus y est toutefois légèrement en deçà : 52,63%.

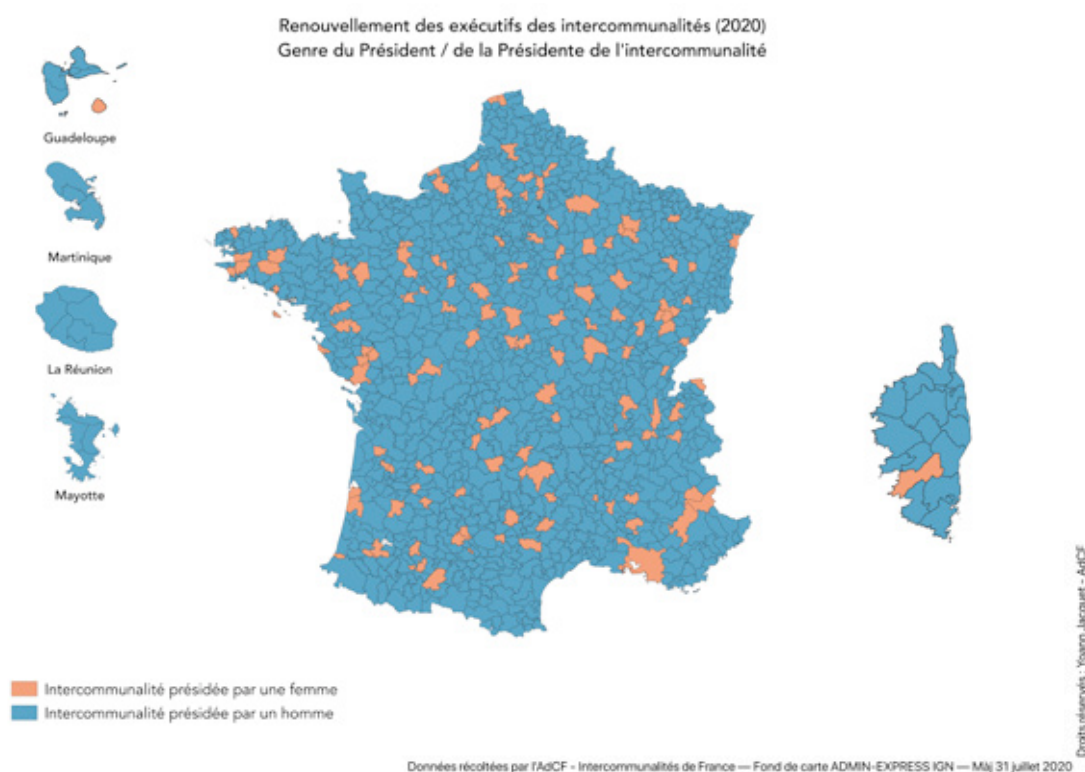
Ces élections 2020 confirment la «prime aux maires» puisque sur l'ensemble des intercommunalités françaises, la présidence revient à un maire dans 86,2% des cas : 90,9% dans les métropoles ; 85,7% dans les communautés urbaines ; 87,3% dans les communautés d'agglomération et 85,8% dans les communautés de communes. C'est dans les Hauts-de-France que cette «prime aux maires» est la plus marquée [91,30%]. Viennent ensuite Paca [90,91%], l'Île-de-France [90,48%] et la Bretagne [90%]. Cette fois, la Corse se détache sensiblement de la tendance générale puisqu'avec 63,16%, elle affiche le plus bas taux français de présidents élus ayant un mandat de maire.

L'AdCF s'est également penchée sur l'influence de la commune principale ou la commune la plus peuplée dans la désignation des présidents. En effet, fait-elle observer, depuis 2014, «Avec l'élar-

Fondée en 1989, l'AdCF est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participation aux débats sur les évolutions de l'organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développement d'une expertise spécifique au service de ses adhérents. Elle fédère près de 1000 intercommunalités représentant plus de 80% de la population française regroupée en intercommunalité, soit, en 2019 : 730 communautés de communes, 202 communautés d'agglomération, 19 métropoles, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris et 5 communautés urbaines.

FÉMINISATION: PEUT (NETTEMENT) MIEUX FAIRE

Si près de 20% des maires de France sont des femmes (contre 16% lors du mandat précédent), sur l'ensemble des intercommunalités, la part de celles nouvellement présidées par des femmes est de 11%. La féminisation progresse dans les communautés de communes, avec un taux de 11,6% contre 7% auparavant. De manière générale, la féminisation des présidences atteint 21,4% dans les communautés urbaines et 18,2% dans les métropoles. Elle est en revanche limitée à 7,7% dans les communautés d'agglomération. En terme de «palmarès» régionaux, c'est dans les Pays de la Loire (18,3%), en Bretagne (16,7%), en Bourgogne-Franche Comté (14,66%) et dans les Hauts-de-France (13,04%) qu'on observe des taux de féminisation supérieurs à la moyenne nationale. A contrario, d'autres régions peinent à dépasser les 7%, comme par exemple la Normandie (7,04%) et l'Occitanie (7,41%) les taux les plus bas (5,26%) étant cela dit observés en Corse et en Outre-Mer.



gissement des périmètres de 2016-2017, le poids démographique relatif de la ville centre (ou commune principale) a été quelque peu «dilué», ce qui aurait pu se traduire par un recul du nombre de situations dans lesquelles le maire (ou un adjoint) de la ville principale accède à la présidence de l'intercommunalité. Ce n'est pas véritablement le cas, les règles de répartition proportionnelle des sièges entre communes, [...] ayant semble-t-il compensé l'effet des élargissements». De fait, dans les groupements dits «urbains» tels que métropoles, communautés urbaines ou communautés d'agglomération, on observe une certaine stabilité pour ce qui de la proportion de présidents issus de la ville centre (ou commune la plus peuplée): 62,3% de ces intercommunalités les plus peuplées sont présidées par un élu de la ville centre, dont 53,4% présidées par le maire. Dans le détail, les présidents de communautés urbaines sont issus dans 85,7% des cas de la ville centre, contre 63,6% dans les métropoles et 61,1% dans les communautés d'agglomération. Cette proportion, qui, souligne l' AdCF, tendait à baisser depuis les années

2000, s'est stabilisée depuis. Les cas où ce n'est pas le maire mais un adjoint qui est porté à la présidence sont moins fréquents qu'en 2008 ou 2014, puisque ce sont seulement 8,9% des intercommunalités urbaines qui sont présidées par un adjoint ou conseiller de la ville centrale et non pas par le maire, contre 19,0% en 2005 et 15,1% en 2012. Dans quelques cas, le président est issu de la ville centre (ou principale) mais siège dans l'opposition au conseil municipal. Dans les communautés de communes, qui ne disposent pas toutes d'une ville centre ou d'un bourg centre majeur, il en va différemment: seulement 33,5% des présidents sont élus dans la commune la plus peuplée de l'intercommunalité, et 26,6% sont maires de cette même commune. C'est en Paca qu'on trouve le plus fort taux de présidents qui sont élus dans la commune la plus peuplée [54,55%] puis en Corse [52,63%]. L'écart se creuse cela dit entre ces deux régions en ce qui concerne la part des présidents élus qui sont maires de la commune la plus peuplée: 49,09% en Paca et 31,58% en Corse. ■ PMP

Les présidents de communautés urbaines sont issus dans 85,7% des cas de la ville centre, contre 63,6% dans les métropoles et 61,1% dans les communautés d'agglomération.

JEAN-JACQUES FERRARA

« JE SUIS TRÈS ATTACHÉ AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES »



Député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud, Jean-Jacques Ferrara est le seul représentant insulaire de la droite à l'Assemblée Nationale. Secrétaire général adjoint du parti Les Républicains en charge de la Corse depuis fin 2019, il partage son temps entre le Palais Bourbon et Ajaccio où il continue d'exercer son activité de médecin.

Quel regard portez-vous sur la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19?

Compte tenu du fait que c'est une crise inédite, je ne suis pas de ceux qui vont critiquer à tout crin, car à chaque fois je me demande ce que nous aurions fait dans la même situation. Ce qui n'excuse pas tout. Il y a eu des égarements au début, des hésitations, et probablement des fautes d'anticipation au plus haut niveau. Ce contexte de pandémie est envisagé dans des plans qui existent de longue date au niveau du secrétariat général de la Défense Nationale. Manifestement, ils n'ont pas été mis en œuvre ou en tout cas pas de manière efficace. D'autre part, il y a eu des incertitudes vis à vis du dépistage ou du port du masque. C'est difficilement défendable! Pour autant, nous n'avons heureusement pas vécu de catastrophe en France car nous bénéficions d'une qualité de soins de très bon niveau. Toutes les catégories de soignants se sont mobilisés et ont très bien fait leur travail. Maintenant, il va falloir apprendre à vivre avec le virus. Il va falloir que les gens réapprennent à respecter des règles élémentaires comme se laver les mains. Je donne beaucoup d'importance à la responsabilisation individuelle et je suis très réservé sur les décisions qui vont brider les libertés individuelles.

Justement, vous étiez farouchement opposé au Green Pass prôné par l'Exécutif territorial...

Oui car j'estime que c'est très dangereux de présenter un document aux frontières témoignant d'un état sanitaire et interdisant à

des gens de pénétrer sur une partie du territoire national. La dernière fois que cela est arrivé, c'était aux Etats-Unis dans les années 1980 pendant l'épidémie de Sida. Cela a été abrogé par Barack Obama en 2009. Vous imaginez les conséquences que cela peut avoir... Et puis il faut être cohérent: le risque 0 n'existe pas. Si l'on veut s'en rapprocher, il faut avoir le courage politique de dire aux gens qu'il n'y aura pas de touristes cette année. Il n'y a pas de demi-mesure. Et puis que fait-on des gens qui tous les jours quittent la Corse pour travailler? Moi je suis que pour les gens continuent à vivre normalement et je comprends l'inquiétude de ceux qui vivent d'une activité saisonnière.

Pour autant, on voit aujourd'hui une recrudescence de cas et même l'apparition de nouveaux clusters dans certaines régions du continent. Etes-vous inquiet d'un éventuel rebond de l'épidémie?

Je m'interroge sur les chiffres qui sont très flous en ce moment. A-t-on une recrudescence des cas ou bien des gens détectés positifs? Dans les tests, on détecte des malades anciens qui sont restés positifs mais qui ne sont plus du tout contaminants, mais aussi des gens qui cliniquement ne sont pas malades. Il y a beaucoup d'incertitude sur ces chiffres qui maintiennent finalement la population dans le flou et la pression. Je ne sais pas si les gens vont arriver à endurer longtemps cette pression. C'est très anxiogène. Le confinement a eu un impact psychologique très important sur bon nombre de personnes, et je crains que de gros problèmes surgissent si cela continue.

«J'estime que c'est très dangereux de présenter un document aux frontières témoignant d'un état sanitaire et interdisant à des gens de pénétrer sur une partie du territoire national.»

Cette épidémie a remis en lumière les carences du système de santé insulaire. Un collectif s'est d'ailleurs récemment constitué pour demander la création d'un CHU en Corse. Quelle est votre vision sur ce point ?

On ne décrète pas la création d'un CHU comme cela. Un CHU nécessite à la fois toute la filière soins, mais aussi la formation universitaire des futurs soignants et la recherche. Aussi, il faut des professeurs d'université qui sont praticiens hospitaliers, des chercheurs et enfin un bassin de population suffisant. Aujourd'hui nous ne sommes que 320 000... Le CHU je dis oui, mais il ne faut pas créer une coquille vide. Et puis dans la formation on demande une mobilité aux futurs médecins, il ne faut pas dire on va faire le CHU de Corse pour former les futurs médecins corses, cela ne marche pas ainsi ! Quand on est dans le cursus médical, si on veut faire une carrière hospitalière, on nous envoie en mobilité pendant plus d'un an. Et dans tous les CHU de France, il y a des gens qui viennent de l'extérieur. Donc il faut intégrer le fait qu'il y aura des gens qui viendront se former dans ce futur, nous l'espérons, CHU de Corse. On ne peut pas demander cela d'un côté, et de l'autre s'émouvoir de l'arrivée de 4 000 personnes par an sur notre territoire. Un CHU est un bel édifice, mais il faut commencer par les fondations et monter le reste petit à petit. Cela ne se décrète pas sur une motion prise une après-midi dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse.

Conséquence directe de l'épidémie de Covid-19: la crise économique d'envergure d'ores et déjà annoncée. Celle-ci pourrait avoir des répercussions particulièrement importantes en Corse. Quelles solutions doivent être mises en place selon vous ?

Il y a toutes les solutions qui ont été déclinées au plan national et dont nous allons bénéficier concernant notamment l'aménagement des charges. Après, il va falloir être vigilant car nous avons une économie éminemment dépendante de l'activité touristique et même de manière indirecte puisque tous ces gens qui vont faire une moyenne ou mauvaise saison vont être les consommateurs de l'hiver. Donc plus qu'ailleurs, l'impact va être conséquent ici. Il va donc effectivement falloir adapter certaines mesures à la réalité insulaire. Le nouveau préfet va arriver, j'ai échangé avec lui et il sait très bien qu'il va falloir prendre à bras le corps cet impact financier énorme. Et pas que dans le domaine du tourisme. Par exemple, on sait que le domaine aéronautique connaît aussi une crise, et l'entreprise Corse Composites rencontre ainsi de gros problèmes. Il y a aussi les escales Air France qui représentent plus d'une centaine d'emplois sur l'île. On voit qu'il y a donc des impacts divers. Il va aussi falloir que les organismes bancaires jouent le jeu, que tout le monde aille dans le même sens parce que le mauvais résultat de cette année va impacter directement la saison de l'année prochaine.

Autre sujet d'actualité, depuis quelques semaines, la France a un nouveau Premier Ministre en la personne de Jean Castex. Dans son discours de politique générale, ce dernier a annoncé «une nouvelle étape de la décentralisation». Une annonce face à laquelle vous êtes resté très réservé...

Aujourd'hui, on ne peut pas avoir un discours politique sans parler d'écologie et de décentralisation. Ce sont vraiment les deux mots du moment sur lesquels tous les partis s'accordent. Bien sûr que moi aussi je suis pour l'écologie et la décentralisation. Il y a une nécessité de faire en sorte que la décision soit prise au plus proche des territoires. Mais, attention, si on demande plus d'autonomie de gestion à l'administration centrale, il faudra relever le défi et que cela fonctionne avec des résultats. Il ne faudra pas aller pleurer ensuite et dire que l'on n'a pas assez d'argent, sinon c'est le serpent qui se mord la queue. L'Etat doit être un partenaire et un banquier. Mais comme à un banquier qui fait confiance quand on lui présente un projet, il faudra ensuite lui rendre des comptes,

et si cela ne va pas le robinet va être coupé. Il faut que les deux partis jouent le jeu pour le bien-être des citoyens.

Vous parlez d'écologie, récemment vous avez co-signé avec d'autres parlementaires une tribune intitulée Le syndrome du pangolin dans laquelle vous soutenez les chasses traditionnelles. Pourquoi ?

Je soutiens les chasses traditionnelles car chaque région a ses traditions et y est très attachée. D'autre part on parle beaucoup d'écologie et je pense que les chasseurs avec les paysans sont probablement les gens qui sont en première ligne pour défendre l'environnement. On vit une époque terrible. On veut tout uniformiser et tendre à une sorte de nivellement. Tout le monde doit faire et penser la même chose dans toutes les régions. Les chasses traditionnelles peuvent choquer mais elles existent depuis la nuit des temps. Je n'ai ni la volonté ni le pouvoir de dire qu'il faut les supprimer. Le temps de l'inquisition est révolu. J'ai trop conscience du prix de la liberté individuelle et du sang versé pour arriver à celle-ci que j'estime qu'il faut donner de l'oxygène aux gens. Je crois qu'on se trompe de cible, les chasseurs sont des gens qui au quotidien font preuve d'amour pour la nature.

Vous en êtes aujourd'hui à la moitié de votre premier mandat de député, quel bilan en tirez-vous ?

Je suis un député heureux, tant dans mon activité locale que dans mon activité nationale. Je suis épanoui autant dans ma mission de rapporteur à la commission de la Défense nationale, que dans celle dans la 1ère circonscription de Corse-du-Sud. Aussi bien en visite chez les aviateurs de Barkhane, qu'au contact de la population. C'est une belle école et une chance de rencontrer beaucoup de monde avec une diversité tant sur les territoires que dans les activités nationales. On se nourrit de ces rencontres pour proposer et essayer de mettre des choses en œuvre. C'est une belle expérience que je suis prêt à poursuivre si les électeurs me redonnent leur confiance.

Vous serez donc candidat à votre succession en 2022 ?

Si vous me posez la question aujourd'hui, je vous dirai oui sans hésiter car j'ai beaucoup de choses à apprendre et à donner.

Seul député non nationaliste de Corse, quels rapports entretenez vous avec vos 3 collègues ?

J'ai des rapports très cordiaux avec les autres députés. Mais je regrette que nous n'ayons pas plus travaillé ensemble. Mais comme eux sont 3 et que je suis seul, l'initiative ne peut pas venir de moi. À chaque fois que j'ai été sollicité pour travailler avec eux sur des sujets, certes, éminemment œcuméniques, il n'y a eu aucun souci. Mais je pense qu'on aurait pu par exemple travailler sur la question environnementale ou la gestion des déchets. Manifestement il n'y a pas eu cette volonté, et c'est dommage.

Dans un peu plus d'un an auront lieu les élections territoriales.

Comment vous positionnerez vous ?

Pour moi le seul qui est en mesure de pouvoir proposer une alternative à la gestion actuelle de la région c'est Laurent Marcangeli. Il a été réélu maire au premier tour et reconduit dans ses fonctions de président de la Capa à la quasi unanimité, car il a fait preuve de ses capacités à gérer les affaires d'Ajaccio et de la communauté d'agglomération. De plus c'est quelqu'un qui a une ouverture d'esprit nécessaire pour prendre les rênes de la Corse et la faire avancer car beaucoup de dossiers sont au point mort et nécessitent des décisions rapides qui n'ont pas été prises depuis 2015. Il n'a pas pris sa décision, mais je souhaite vivement qu'il soit à l'initiative d'une liste aux élections territoriales, et je le soutiendrai sans faille. ■

Propos recueillis par Manon PERELLI

CARNETS DE BORD

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Illustration d'après photos DR

FRANCE-LIBAN, UNE AMITIÉ NON MASQUÉE

Un président de la République française qui se rend dans un pays étranger et déclare qu'il «*comprend la colère*» des populations et qu'il n'est «*pas là pour cautionner le régime*». On pourrait se pincer ou crier au délit d'ingérence. Mais il s'agit du Liban et, dans les rues de Beyrouth, on a entendu crier «*Vive la France!*»

Entre la France et le Liban, l'histoire commune ne ressemble à aucune autre: dès 1516, François 1er se souciait auprès de Soliman le Magnifique du sort des chrétiens d'Orient. En 1860, la France intervenait militairement pour les défendre. Dans l'entre-deux guerres, la France avait reçu de la Société des Nations [ancêtre de l'ONU] un «*mandat*» pour conduire à l'indépendance du Liban, effective en 1943.

En se rendant à Beyrouth le 6 août, deux jours après l'explosion qui a fait plus de 150 morts, des milliers de blessés et détruit une partie de la ville, Emmanuel Macron a fait de la géopolitique. Il s'est aussi et surtout comporté comme un membre de la famille rendant visite à un proche en danger. Sans oublier de fustiger les chefs de famille, en l'occurrence les dirigeants du pays, dont l'incompétence et la corruption sont de notoriété publique. «*Je ne donnerai pas un chèque en blanc à des systèmes qui n'ont plus la confiance du peuple*», a déclaré le président français en demandant «*un nouveau pacte politique*» et «*un ordre politique nouveau*».

Les relations économiques entre la France et le Liban ne sont pas cruciales, moins importantes que les liens culturels. Rappelant qu'il y a France 250 000 ressortissants libanais et au Liban [où une grande partie de la population parle notre langue] six lycées français et 50 établissements scolaires, Alain Frachon écrit dans *Le Monde*: «*Entre ces deux pays, le temps a accompli cette chose mystérieuse et mal définie: un Français n'est jamais tout à fait à l'étranger quand il déambule dans le quartier d'Hamra à Beyrouth; un Libanais est toujours un peu chez lui à Paris.*» Avec, ajoute-t-il, «*une part d'irrationalité*». Celle qui préside à toutes les grandes amitiés.

TRANSPIRONS MASQUÉS!

Il restera comme l'objet de l'année. Le plus porté, le plus commenté, le plus apprécié ou le plus critiqué. Le masque, évidemment!

En avril, il ne fallait «*surtout pas*» le porter, assuraient les plus hautes autorités de l'État ainsi qu'un grand nombre de médecins. Le masque, disait-on, ne protège que si on est malade. Mais il s'agissait d'une réponse fallacieuse à une pénurie avérée. De mois en mois, le port du masque a été de plus en plus recommandé, jusqu'à devenir obligatoire dans les transports et les salles de spectacles [le 11 mai] puis dans «*les lieux publics clos*», notamment les commerces [20 juillet]; enfin, depuis une semaine, dans certains lieux découverts, sous peine d'une amende de 135 euros, ce qui est très cher payé.

Les villes situées en bord de mer ont donné le signal, de Biarritz au Touquet en passant par La Rochelle, la Dune du Pyla et Saint-Malo mais aussi Nice, St Tropez et Bonifacio. Puis les grandes villes ont imposé le masque dans ce qu'on appelle les «*hyper centres*» et au bord des fleuves, Garonne à Toulouse, Loire à Orléans et Tours, Seine à Paris où le masque va également être obligatoire sur les marchés et dans les parcs et jardin.

Peu à peu, le masque obligatoire à l'extérieur s'impose. Une partie de la population le réclame aux maires nouvellement élus ou réélus. D'autres critiquent la mesure mais on n'assiste pas en France à des manifestations anti-masques comme on a pu en observer en Allemagne, où la pandémie a beaucoup moins tué [moins de 9 500 contre plus de 30 000 en France].

La situation est-elle pour autant proche de la «*deuxième vague*» de Covid 19? Une nouvelle fois, les médecins eux-mêmes se contredisent. Les gouvernants, toujours tétanisés à l'idée de ne pas en faire assez, dramatisent la situation et expliquent qu'il faut se masquer pour éviter d'être reconfinés, tandis que le Conseil scientifique mis en place par Emmanuel Macron juge «*hautement probable*» un retour de l'épidémie à l'automne ou cet hiver. Mais, dans le même temps, la ministre de la Culture autorise, à partir du 15 août, la reprise des spectacles réunissant plus de 5 000 personnes. Il est bien difficile de se faire une opinion et les injonctions contradictoires ne sont jamais loin. En attendant, les Français s'habituent à transpirer sous leurs masques, avec ce qui ressemble à de la résignation. Ou en considérant le désormais précieux masque comme un accessoire de mode. Pourquoi pas? ■

Jazz in Aiacciu... hors les murs

L'association Jazz in Aiacciu a dû se résoudre à annuler la XIX^e édition de son festival. En revanche, elle s'est attachée à reconduire une initiative lancée l'an passé: un «hors-murs» qui avait permis en 2019 à des artistes de jazz insulaires de se produire dans 12 communes rurales de Corse. Compte tenu des difficultés sanitaires actuelles, il s'agit d'une édition un peu plus restreinte que la précédente, alors que le projet initial était au contraire d'ajouter encore 4 villages à la tournée, mais le principe reste le même: un partenariat avec les communes qui choisissent la programmation, des concerts en plein air et gratuits. Invités de cette mini tournée soutenue par la Collectivité de Corse, la Ville d'Ajaccio et la Capa, le guitariste de jazz manouche Jean-Jacques Gristi et le saxophoniste Paul Mancini.

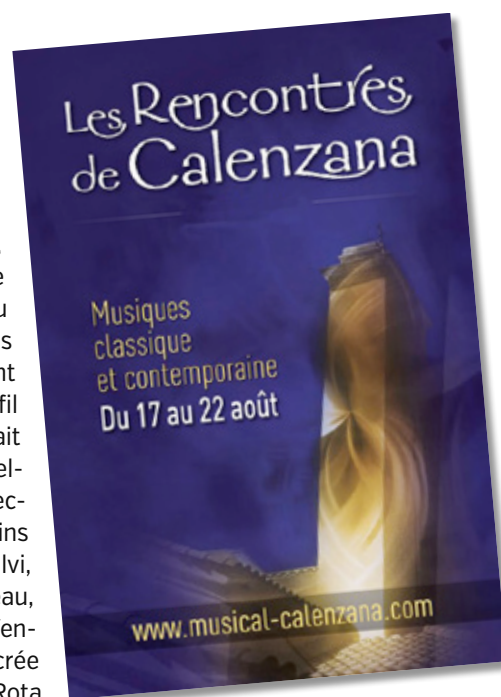
Le 13 août à Guarguale (Jean-Jacques Gristi) et à Petreto-Bicchisano (Paul Mancini) et le 19 août à Levie (Jean-Jacques Gristi). Début des concerts à 21. www.jazzinaiacciu.com



XX^{ES} Rencontres de Calenzana

«La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité, ce besoin devient impérieux. Quand les temps sont durs, quand l'art et la culture ne semblent pas prioritaires, il faut plus que jamais affirmer que la culture n'est pas un produit marchand, qu'elle est affaire de sens et de responsabilité collective, de volonté politique, de projet de société, qu'elle est un bien commun à défendre, à préserver, à partager.» Ce propos de Jean Sicurani, directeur artistique des Rencontres de Calenzana n'est pas nouveau et il l'a bien souvent réitéré, à raison. Cette année, il semble cela dit être plus que jamais d'actualité. Si la prudence reste de rigueur, il n'est pas inutile de rappeler que la culture n'est pas du domaine du superflu. Depuis maintenant 20 ans, le festival de musiques classiques et contemporaines de Calenzana valorise le patrimoine naturel et architectural de la Pieve d'Olmia, en faisant l'écrin d'une série de concerts et spectacles, animations musicales ou causeries. Et au fil des ans, la manifestation a grandi, pris de l'ampleur, sans se départir de l'esprit qui présidait à sa création: bénévolat, accueil simple et chaleureux, programmation éclectique et d'excellente tenue, esprit de partage. Pour cette édition 2020, les organisateurs proposent 18 spectacles et événements dont 14 gratuits, qui se dérouleront tous en plein air: dans les jardins de l'ancienne église piévane Ste Restitude; sur l'aghja de Moncale, dans la citadelle de Calvi, sur les places de villages... La programmation fait se côtoyer Schubert, Beethoven, Rameau, Villa-Lobos, Atahualpa Yupanqui, Bizet, Rossini, Bach, Verdi, Mascagni, Leoncavallo, Offenbach, Weill, Poulenc et Saint-Saëns. Une place est faite au cinéma avec une soirée consacrée à la projection de courts-métrages et une autre qui rend hommage au compositeur Nino Rota avec la projection de *La Strada*, de Fellini.

Du 17 au 22 août 2020, dans plusieurs communes de Balagne. [04 95 30 59 41 & http://www.musical-calenzana.com](http://www.musical-calenzana.com)



Tous les mots qui me viendront

Roxane: «Eh bien! Si ce moment est venu pour nous deux/Quels mots me direz-vous?»
Cyrano: «Tous ceux, tous ceux, tous ceux/Qui me viendront, je vais vous les jeter, en touffe/Sans les mettre en bouquets: je vous aime, j'étouffe/ Je t'aime, je suis fou, je n'en peux plus, c'est trop/ Ton nom est dans mon cœur comme dans un grelot/Et comme tout le temps, Roxane, je frissonne/Tout le temps, le grelot s'agite, et le nom sonne!/De toi, je me souviens de tout, j'ai tout aimé» Ces vers d'Edmond Rostand ont inspiré au comédien et metteur en scène Daniel Delorme le titre d'un concert-lecture [des textes de Rostand, bien sûr, mais aussi de Rimbaud, Eluard, Baudelaire, Desnos] au cours duquel, en compagnie de la violoncelliste Anne-Lise Herrera, il évoque la quête éternelle de l'âme-sœur mais aussi la recherche des mots qui permettront de la séduire ou tout simplement de lui exprimer des sentiments qu'on ne veut plus taire.

Le 21 août, 21h30, Place de l'église, Pigna. [04 95 61 73 13 & www.voce.corsica](http://www.voce.corsica)



“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

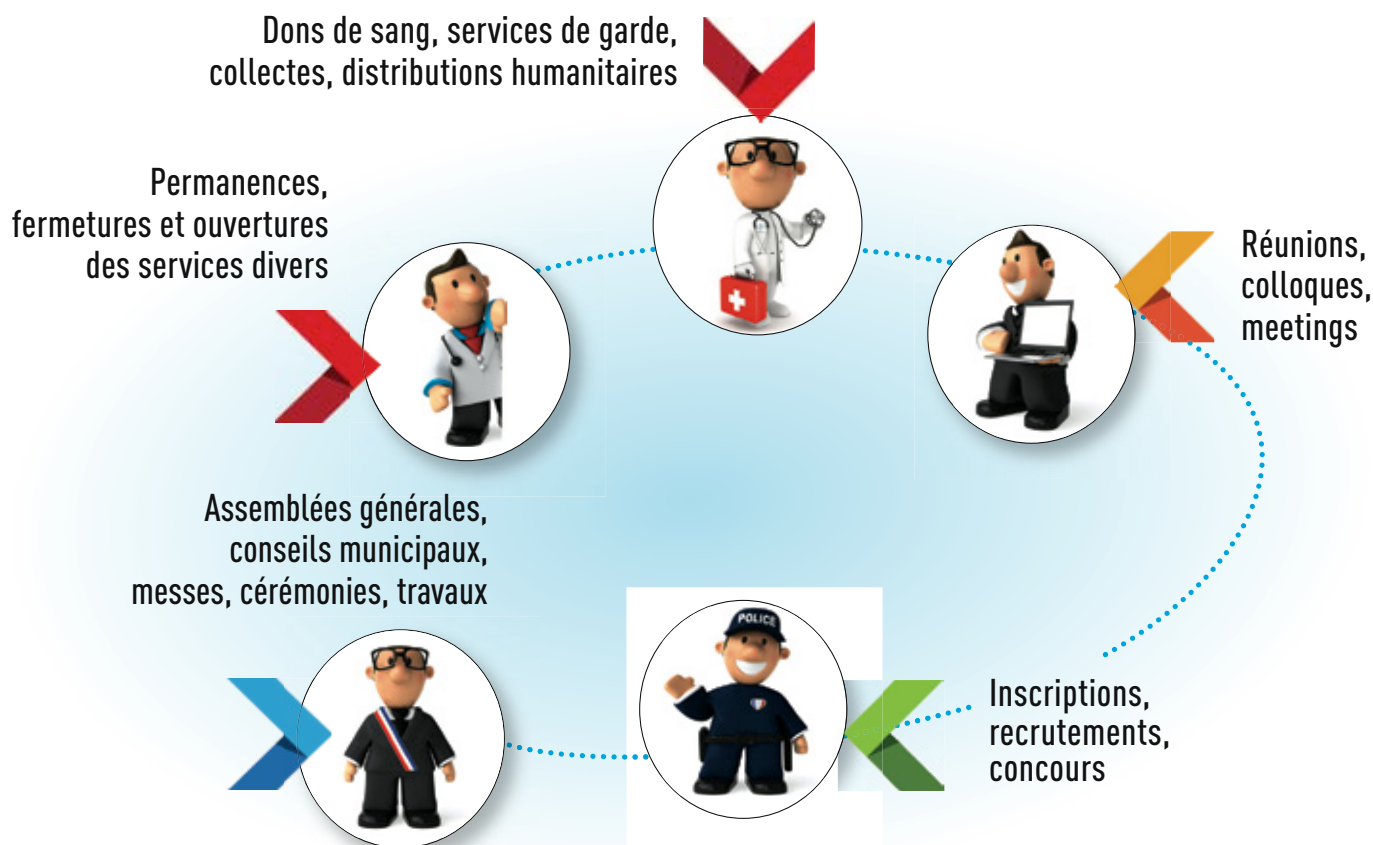
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



SCALDERA ISOLAMENTU
ISOLATION CHAUFFAGE
LIGNAMERE VENTILAZIONE
VENTILATION MENUISERIES

Projet régional de 200 logements pilotes

jusqu'à 15 000 euros d'aide

In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Retrouvez toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Energie au :
04 95 72 13 25 www.aue.corsica

COLLETTIVITÀ di CORSICA
COLLETTIVITÀ di CORSICA
Agence Accorciu, Urbanismu
à l'Énergie di a Corsica
Agence d'aménagement,
Urbanisme et Énergie de la Corse

ORELI
Outils pour la Rénovation
Énergétique du Logement Individuel

ORELI C'EST QUOI ?

- La réalisation et la prise en charge financière des études ;
- L'accompagnement des ménages tout au long des travaux ;
- Une aide financière jusqu'à 15 000 euros par projet et cumulable avec toutes les aides existantes (ANAH, OPAH, AGIR +, Cite etc...);
- Un outil de lutte contre la précarité énergétique ;
- Un plan de relance pour les entreprises et les artisans du BTP ;
- Un plan de formation dans les métiers du bâtiment et énergies renouvelables.

UN BILAN D'ÉTAPE QUI CONFIRME L'INTÉRÊT DE CE DISPOSITIF INNOVANT

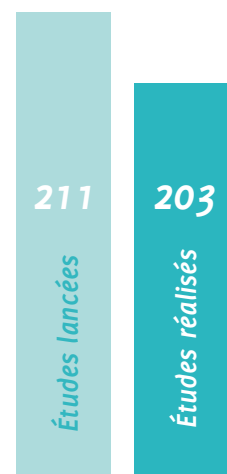
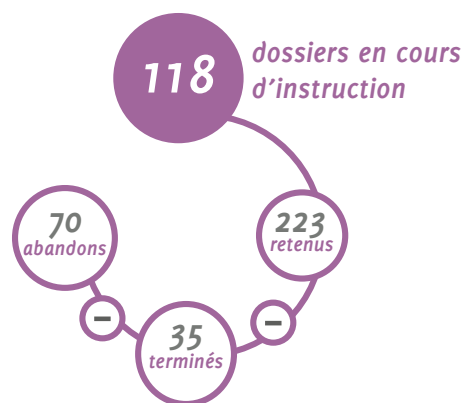
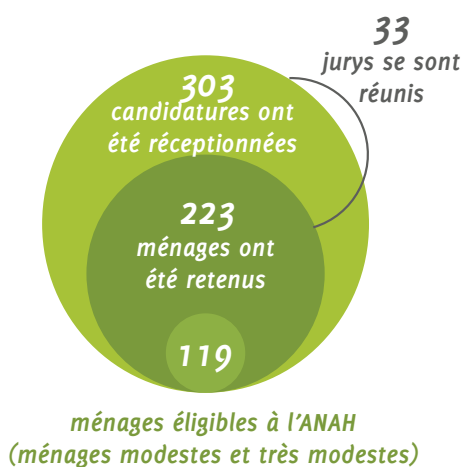
" Ce dispositif innovant, adopté à l'unanimité le 3 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, conduite par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse."

" L'enjeu est de définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles et d'en optimiser la mise en œuvre à grande échelle."



Le recrutement des ménages est essentiellement fait par les Conseillers ORELI (Conseillers des Espaces Info Energie et des Plateformes de la Rénovation énergétique de la CAPA et du Fium'Orbu Castellu). Ces conseillers, repartis sur l'ensemble du territoire, accompagnent les ménages du début jusqu'à la fin des travaux et permettent au quotidien de faire le lien avec divers partenaires et entreprises. Ils restent le maillon essentiel du dispositif.

EN CHIFFRES



101 dossiers passés en consultation des entreprises

22 chantiers en cours de finalisation

35 chantiers terminés

€ 800 007 euros de primes ont déjà été allouées pour 57 dossiers.